

Fiche action DES1	Préserver et restaurer la disponibilité en gîtes potentiels et les corridors de déplacement
------------------------------	--

Priorité	1
Faisabilité	2
Espèces IC concernées	Priorité 1 (Desman des Pyrénées) priorité 2 (autres espèces)
Habitats IC concernés	6430, 91 E0
Objectifs opérationnels	Préservation des habitats du Desman
Pratiques en 2016	/
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des habitats du Desman dans les programmes de travaux visant les berges - Créer des zones de déplacements préservées pour les mammifères semi aquatiques - Développer des zones favorables à la présence de gîtes

Description de l'action

Éléments de contexte

Si le Desman des Pyrénées utilise les cours d'eau pour se nourrir et se déplacer, les cavités naturelles des berges (entre des blocs de pierres, ou entre des racines) lui offrent les conditions nécessaires à l'installation de ses gîtes. De plus, chaque desman ne semble utiliser que quelques gîtes auxquels il est très fidèle. Son domaine vital, étudié sur une trentaine de jours, est de l'ordre de 500 mètres linéaires de cours d'eau, mais pourrait translater selon les saisons, et peut inclure des tronçons du cours d'eau principal et de un ou plusieurs affluents (ou bras). Aussi, le maintien de berges à l'état naturel avec un maximum d'anfractuosités¹ est un élément majeur pour la conservation de l'espèce, tout comme le maintien de leur accessibilité (connectivité hydraulique). Par ailleurs, elles sont également utilisées par de nombreuses espèces des cours d'eau, comme corridor ou habitat, dont les stades adultes des larves dont se nourrit le Desman.

Les linéaires de berges artificialisées qui protègent les ponts, les routes ou calibrent les cours d'eau du site, représentent une perte d'habitats en gîtes conséquente pour le Desman, si des anfractuosités ne sont pas présentes, tout comme les linéaires dépourvus de ripisylve.

Détail de l'action :

Sous-action 1 : Préserver et restaurer la naturalité des berges et des corridors

Les tronçons non artificialisés devront être maintenus autant que possible dans un état naturel en favorisant la présence de cavités. On veillera donc dans la majorité des cas à réserver la protection de berges aux zones à fort enjeu humain ou de sécurité publique. Une sensibilisation particulière sera réalisée auprès des gestionnaires des cours d'eau et routes (syndicats de rivière, Communes, Département, ...) au maintien d'anfractuosités dans les berges (enrochements non bétonnés, murs

¹ Cavité profonde et irrégulière d'un rocher

de soutènement en pierres non jointées, ...) dans le cadre de la réalisation de travaux et ce afin de maintenir un maximum de gîtes pour le Desman.

Nature des opérations

- Echange avec les MO pour la prise en compte du Desman dans les aménagements ou travaux sur les berges : (3 jours/an soit 750€/an)

Sous-action 2 : Restaurer la ripisylve

Les zones dépourvues de ripisylves ou ayant un ripisylve dégradée feront l'objet d'une restauration.

La plantation d'essences locales pionnières (saules, aulnes, etc.) sera privilégiée car ces espèces créent un chevelu racinaire très favorable à la création de gîtes pour le Desman. Dans le cas de la réalisation d'un contrat Natura 2000 ou forestier concernant la restauration des ripisylves, toute demande devra être accompagnée d'un diagnostic afin d'identifier tous les éléments techniques (densité, schéma d'implantation, protection...).

Les protocoles d'intervention devront tenir compte de l'activité des EIC présentes à proximité des chantiers.

La définition des secteurs à restaurer devra se faire en lien avec les collectivités chargées de la gestion des cours d'eau et en relation avec les acteurs du Life+Desman.

Nature des opérations

- Identifier les secteurs à restaurer (*coût cf. animation*)
- Sensibiliser les gestionnaires (*coût : cf. animation*)
- Réalisation d'un diagnostic : choix du schéma de plantation, des essences, des périodes d'intervention... (*coût : cf. animation*)
- Préparation du sol, plantation et pose de protections (clôtures) si nécessaire (*coût : 8€/ml de cours d'eau sur les affluents*)

Autre(s) action(s) en lien : Inciter à la mise en place de pratiques de gestion adaptées des ripisylves et mégaphorbiaies

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention

Priorité 1 : Zones hydrographiques où la présence du Desman est actuelle (voir cartographie de l'outil E3 du Life+Desman).

Priorité 2 : Zones hydrographiques où la présence du Desman est historique (voir cartographie de l'outil E3 du Life+Desman).

MO potentiel : SIGOM, Département, Structure animatrice, Fédération de pêche, Aappma, communes

Partenaires techniques : CEN Aquitaine, CBNPMP, MNHN, Agence de la biodiversité, ONF, ...

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau / Région

Outils financiers : Animation / MAEC (Linea 03)/ Contrats N2000 A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles / A32311R - Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
sous action 1 : 2 jours (500€)	sous action 1 : 2 jours (500€)			
sous action 2 : 8000€	sous action 2 : 8000€			

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : linéaire de berges renaturées + linéaire de berges « sauvegardées lors de projets d'aménagements ».

Efficacité de la mesure :

Fiche action DES2	Protéger les zones d'alimentation du Desman riches en macro-invertébrés des passages répétés dans le cours d'eau et du colmatage
------------------------------	---

Priorité	1
Faisabilité	2
Espèces IC concernées	Desman des Pyrénées, espèces piscicoles, autres espèces
Habitats IC concernés	
Objectifs opérationnels	Préservation des habitats du Desman
Pratiques en 2016	/
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du piétinement humain sur les zones sensibles - Traversée du cours d'eau par les engins motorisés sur des passages à gué aménagés hors zones sensibles - Diminution des points d'abreuvement dans les zones sensibles

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Le Desman des Pyrénées est un insectivore qui se nourrit essentiellement de larves d'invertébrés aquatiques, notamment benthiques, qu'il recherche en fouillant le substrat à l'aide de sa trompe, dans les zones peu profondes, les rapides, les cascades, ...

Le piétinement ou l'accès d'engins dans les cours d'eau peuvent détruire directement la ressource alimentaire du Desman ou créer des apports de sédiments fins, multipliant ainsi les phénomènes de colmatage. Le remous sédimentaire induit par le piétinement régulier et les matières apportées sont susceptibles d'altérer la qualité de l'eau, de détériorer les berges ou encore de provoquer un colmatage à l'aval. Tous ces phénomènes sont des facteurs qui peuvent perturber la faune aquatique, notamment les invertébrés benthiques à la base de l'alimentation du Desman et détruire des gîtes potentiels.

Sur le Saison, des activités traditionnelles telles la baignade ou le canoë-kayak et d'autres apparues plus récemment comme le canyoning qui s'est largement développé au cours de ces vingt dernières années, peuvent conduire, du fait du piétinement engendré, à une détérioration de la communauté de proies du Desman (larves d'invertébrés benthiques, c'est-à-dire peuplant le fond des cours d'eau). C'est également le cas des abreuvements du bétail dans le cours d'eau. Ainsi, sans faire de recherches spécifiques, 43 points d'abreuvements ont été recensés dans le cadre des inventaires réalisés dans le cadre de l'état des lieux du plan de gestion du Saison (inventaire non exhaustif). Près de 90% ont été répertoriés sur les affluents. Les brigades vertes participent également au recensement de ces accès.

Détail de l'action :

Sous-action 1 : identifier les zones de piétinement humain important dans les zones riches en macro-invertébrés et sensibiliser pour diminuer leur impact.

L'action portera sur l'inventaire des principales zones de piétinement ayant potentiellement un impact important sur les macros invertébrés (notamment sur les zones de radiers). Il s'agira ensuite de sensibiliser les pratiquants et les professionnels de sports d'eau vives afin d'améliorer les comportements. On pourra s'appuyer sur des outils produits dans le cadre du Life+Desman.

Nature des opérations

- Inventorier les principales zones de piétinement : *Coût à mutualiser (cf. action inventaires points noirs)*
- Sensibiliser les pratiquants et professionnels : *2 jours /an soit 500€*
- Installation d'outils de sensibilisation : *devis selon support de communication choisi*
- Suivi des comportements : *2 jours/an soit 500€*

Sous-action 2 : Limiter l'accès au cours d'eau pour l'abreuvement du bétail

La traversée des cours d'eau ou l'abreuvement par le bétail participent à l'érosion des berges et au colmatage des cours d'eau.

Les actions porteront, après identification des sites impactés et concertation avec les propriétaires, sur la conception ou l'aménagement de points d'abreuvement pour éviter la fréquentation des berges (pompes à museaux, bacs gravitaires, rampes aménagées, ..). La mesure sera accompagnée dans la plupart des cas de la mise en place de clôtures pour empêcher l'accès au cours d'eau en d'autres points.

Nature des opérations :

- Recensement des principales zones soumises à l'abreuvement en cours d'eau : synthèse données existantes (*2 jours soit 500€*) + inventaires de terrain : *coût à mutualiser (cf. action inventaires points noirs)*
- Echange avec les agriculteurs ou les propriétaires : *2 jours/an soit 500€*
- Mise en place d'une clôture (résistance optimisée aux crues) : 2 ou 3 rangs selon le bétail avec piquets en bois de châtaignier ou acacia fendu espacés de 7 à 10 mètres en moyenne (*montant selon devis*).
- Positionnement du système d'abreuvement : l'aire d'abreuvement autour du système doit être stabilisée soit au moyen de pierres concassées sur 15 à 20 cm d'épaisseur soit au moyen de tapis de stabilisation. Il doit être réalisé le plus près possible de l'ancien point d'abreuvement afin de ne pas perturber les habitudes des animaux et de préférence à l'abri du gel (*montant selon devis*).
- Entretien régulier des équipements (*montant selon devis*).
- Suivi des comportements (*2 jours/an soit 500€*)

Sous-action 3 : Aménager des dispositifs de franchissement pour limiter ou diminuer l'impact des passages à gué

La traversée des cours d'eau à gué par les engins agricoles ou les engins forestiers participe au colmatage des cours d'eau. L'action visera principalement la stabilisation des passages à gué (empierrement) pour limiter la mise en suspension des particules.

Nature des opérations

- Recensement des passages à gué : synthèse données existantes + inventaires de terrains complémentaires : *Coût à mutualiser (cf. action inventaires points noirs)*
- Echange avec les agriculteurs ou forestiers pour déterminer les emplacements des passages à gué (*2 jours/an soit 500€*)
- Réalisation de descentes aménagées sur chaque rive permettant le passage d'un tracteur, voire du bétail si nécessaire. Les descentes auront une largeur moyenne de 5 mètres. Les descentes seront en pentes douces (<15°) pour faciliter l'accès des animaux. Les côtés des berges et le fond du lit seront empierrés sans réaliser un effet de seuil. Il faudra s'assurer que la zone empierrée ne génère pas de rehaussement du fond du lit (*montant selon devis*).

Autre(s) action(s) en lien : Définir les points noirs potentiels de mortalité sur le site et réaliser les aménagements nécessaires

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention

Priorité 1 : Zones hydrographiques où la présence du Desman est actuelle (voir cartographie de l'outil E3 du Life+Desman).

Priorité 2 : Zones hydrographiques où la présence du Desman est historique (voir cartographie de l'outil E3 du Life+Desman) ou zone à présence d'EIC à enjeu fort (SAT, écrevisses, ...)

Priorité 3 : Reste du site

MO potentiel : Syndicat de rivière, Conseil Départemental, Structure animatrice, Fédération de pêche, Aappma, communes, propriétaires.

Partenaires techniques : CEN Aquitaine, CBNPMP, MNHN, Agence française pour la biodiversité, ONF, ...

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau / Région

Outils financiers : Animation / contrats N2000

A32323P - Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

A32324P - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

A32325P - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
8 jours	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours
2000€ + coûts	1500€ + coûts	1500€ + coûts	1500€ + coûts	1500€ + coûts
aménagements	aménagements	aménagements	aménagements	aménagements
selon devis	selon devis	selon devis	selon devis	selon devis

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : nombre de personnes sensibilisées, nombre de points d'abreuvement aménagés, nombre de passages à gué aménagés, ...

Efficacité de la mesure : suivi des comportements pour les activités sportives et touristiques / suivi du colmatage à l'aval des points aménagés

**Fiche action
DES3****Rétablir les connectivités entre les populations de
Desman sur les ouvrages problématiques**

Priorité	2
Faisabilité	2
Espèces IC concernées	Desman des Pyrénées
Habitats IC concernés	/
Objectifs opérationnels	Rétablissement des connectivités entre les populations
Pratiques en 2016	Inventaires et diagnostics des ouvrages sur une partie du secteur amont du site
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none">- Défragmenter les habitats et les populations de Desman- Permettre le brassage génétique entre les noyaux de populations

Descriptif de l'action**Éléments de contexte**

L'aptitude du Desman à franchir des obstacles est peu documentée, même si ses capacités physiques et notamment sa grande agilité suggèrent une certaine capacité de franchissement. Le principal impact de ces barrières artificielles (seuils, barrages), qui peuvent s'avérer infranchissables, est la rupture de la continuité écologique au sein du réseau hydrographique. Ces déconnexions induisent des difficultés, voire une impossibilité pour les espèces de circuler ce qui peut provoquer une perte indirecte d'habitat, ainsi qu'une isolation de certains noyaux de populations comme ça peut être le cas pour le Desman. De plus, les tentatives de franchissement peuvent rendre les individus vulnérables à diverses causes de mortalité (prédation, chutes, ...). A ce jour, près de 90 seuils ont pu être recensés sur le Saison et ses principaux affluents dans le cadre de l'état des lieux du plan pluriannuel de gestion de ce cours d'eau, dont environ 20 ont été dénombrés sur l'axe principal. Ces seuils peuvent être dans des états variables allant du seuil en bon état à des seuils partiellement ou totalement ruinés.

Détail de l'action :**Sous-action 1 : Identifier et expertiser les principaux ouvrages problématiques**

L'impact majeur d'un seuil étant la déconnexion, la problématique essentielle pour évaluer son impact réel est la question de sa franchissabilité ou de son contournement par les Desmans. Aussi, la plupart des critères utilisés dans cette caractérisation ont pour objectif d'y répondre. Le premier paramètre à relever est la présence d'ouvrages « effaçant » le seuil :

- telles des passes à poissons adaptées,
- certaines rampes à canoë,
- ou de voies permettant son contournement par les berges, accessibles et utilisables par le Desman dans les deux sens de circulation et sans difficulté majeure.

- Si rien de tel n'existe, il faudra aussi s'intéresser aux paramètres indiquant la possibilité ou non pour un Desman d'escalader l'obstacle, c'est-à-dire sa hauteur, son inclinaison et son revêtement.

Cette évaluation pourra être réalisée avec l'aide d'outils mis en place dans le cadre du Life+Desman (Action A5). La méthodologie des inventaires s'appuiera sur le rapport suivant : « Méthodologie d'inventaire et d'évaluation de la dangerosité des «points noirs» pour le Desman des Pyrénées – Mai 2016 » produit par le CEN-MP (Emile Poncet). Cette action est un préalable à l'action 2.

Nature des opérations

- Synthèse des données issues des études existantes avec récupération des fichiers SIG : (3 jours soit 750€)
- Inventaires complémentaires (*coût à mutualiser (cf. action inventaires points noirs)*) et traitement SIG des données (2 jours soit 500€)
- Expertise complète spécifique « Desman » de tous les ouvrages avec propositions de solutions techniques (3 jours soit 1800€)
- Hiérarchisation des mesures (1 jours soit 600€)

Sous-action 2 : Aménager ou supprimer les obstacles problématiques si possible

Sur les ouvrages diagnostiqués comme problématiques (action 1) pour les déplacements du Desman, plusieurs solutions d'aménagement pourront être réfléchies.

Nature des opérations

- Identification et prise de contacts avec les propriétaires et / ou les exploitants (*coût : cf. animation*).
- Mise en place d'actions selon le diagnostic :
 - o Effacement des ouvrages
 - o Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible par exemple par démontage des vannes et des portiques, ou création d'échancrures dans le mur du seuil/barrage
 - o Installation de passes à poissons ou de rampes de franchissement
 - o Dans le cas d'un seuil oblique mais lisse, étudier les possibilités d'augmenter sa rugosité ou de créer une rampe.
 - o Essayer de voir si un petit aménagement simple pourrait permettre d'emprunter une voie de contournement

Coût selon devis solution technique choisie à l'issue du diagnostic (sous-action 1)

Autre(s) action(s) en lien : Définir les points noirs potentiels de mortalité sur le site et réaliser les aménagements nécessaires

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention

Priorité 1 : ouvrages situés sur les zones hydrographiques où la présence du Desman est actuelle (voir cartographie de l'outil E3 du Life+Desman).

Priorité 2 : ouvrages situés sur les zones hydrographiques où la présence du Desman est historique (voir cartographie de l'outil E3 du Life+Desman).

MO potentiel : Syndicat de rivière, Département, propriétaires d'ouvrages, Structure animatrice, Fédération de pêche

Partenaires techniques : CEN Aquitaine, CBNPMP, MNHN, Agence française pour la biodiversité, ONF, BE spécialistes des mammifères semi-aquatiques, Aappma

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau

Outils financiers : Animation / Hors contrats

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
	<p>Sous action 1 : 9 jours soit 3650€ (+ coût inclus avec mutualisation inventaires action points noirs)</p> <p>Sous action 2 : Coût selon devis de la solution technique choisie à l'issue du diagnostic (sous-action 1)</p>	<p>Sous action 2 : Coût selon devis de la solution technique choisie à l'issue du diagnostic (sous-action 1)</p>	<p>Sous action 2 : Coût selon devis de la solution technique choisie à l'issue du diagnostic (sous-action 1)</p>	<p>Sous action 2 : Coût selon devis de la solution technique choisie à l'issue du diagnostic (sous-action 1)</p>

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : nombre de seuils ou barrages aménagés

Efficacité de la mesure : linéaires décloisonnés ou reconnectés

Fiche action DES4	Définir les points noirs potentiels de mortalité sur le site et réaliser les aménagements nécessaires
------------------------------	--

Priorité	1
Faisabilité	1
Espèces IC concernées	Desman des Pyrénées
Habitats IC concernés	/
Objectifs opérationnels	Limitation des causes de mortalité directes
Pratiques en 2016	Une étude a été réalisée par le GREGE dans le Cadre de l'ACTION A5-C2 du Life+ Desman sur les parties amont du Saison, gaves de Sainte-Engrâce et ses affluents à partir d'Athérey, ainsi que le gave de Larrau pour les aménagements de la SHEM.
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et hiérarchiser les principaux points noirs - Neutraliser les principaux points noirs

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Les points noirs correspondent à des aménagements dans les cours d'eau ou sur les berges susceptibles d'avoir un impact direct de mortalité sur les individus par noyade ou par blessure.

Ces points noirs peuvent avoir diverses origines et sont tous présents sur le bassin versant du Saison (voir rapport ACTION A5-C2 réalisé par le GREGE en 2016 sur l'amont du BV). Ainsi on peut citer :

- Les tuyaux, qu'ils soient de captage ou de rejet. Ce sont des dangers potentiels directs importants pour le Desman des Pyrénées qui peut notamment s'y coincer. Leur densité et les risques qu'ils occasionnent en font des points noirs qu'il est essentiel de prendre en compte. Une étude réalisée dans le cadre du Life + Desman indique, compte tenu notamment de la largeur et de la hauteur moyenne du crâne, qu'un desman peut pénétrer, au moins partiellement, dans un tuyau dès lors que son diamètre est supérieur à 15mm. Le danger pour l'individu est alors de rester coincé et de risquer la noyade. Par ailleurs, avec une petite marge de sécurité, il est considéré qu'un Desman a besoin d'un diamètre de 80mm pour pouvoir faire demi-tour sans risque. Aussi les diamètres de tuyaux les plus dangereux pour l'espèce sont compris entre 15 et 80 mm.
- Les prises d'eau qui constituent la seconde grande catégorie de points noirs ayant potentiellement un impact direct fort sur le Desman. Le risque va dépendre ici de l'écartement de la grille, car, comme pour les tuyaux, le risque qu'un Desman se coince et/ou se noie n'est pas négligeable. Si l'entrefer de la grille permet le passage du Desman sans difficultés, le danger réside alors dans ce que va rencontrer le Desman après avoir franchi la prise d'eau (turbine, ...). En ce qui concerne les prises d'eau, le premier critère

va être la franchissabilité (partielle ou non de la grille) : si la grille est infranchissable, le danger est nul ; si la maille a une dimension critique entre 15 et 32 mm, on a alors un risque de mortalité directe ; au-delà de 32 mm, le danger réside dans ce que va rencontrer le Desman après avoir franchi la prise d'eau (présence d'une longue conduite, d'échappatoires, ...).

- Les parties tubulées (ou siphons) parfois présentes sur un linéaire de canal sont des dangers importants pour un Desman. En effet, comme tous les mammifères, il a besoin de respirer. En s'engageant dans un siphon d'une longueur conséquente, il pourrait potentiellement être privé de ce besoin vital s'il est en charge. Concernant les canaux, les deux critères qui apparaissent essentiels à prendre en compte pour l'évaluation de la dangerosité sont la longueur et la possibilité d'une mise en charge. Enfin les déversoirs sont susceptibles d'engendrer un risque (par chute).
- Les piscicultures. Une expertise spécifique devra être réalisée, car les problématiques peuvent être multiples et particulières. Sur les quatre piscicultures recensées dans le diagnostic socio-économique, deux ont déjà été expertisées dans le cadre du Life + Desman (Piscicultures de Bidondo et Truite des torrents) et des solutions de neutralisation en cours (se référer au rapport suivant : « *ACTION A5-C2, Inventorier et neutraliser les aménagements hydrauliques « points noirs » susceptibles d'entraîner une mortalité de Desmans - SITE FR7200790 – RAPPORT 2016* » produit par le GREGE).

Détail de l'action :

Sous-action 1 : Identifier et expertiser les points noirs potentiels

Cette action pourra s'appuyer sur les outils mis en place dans le cadre du Life + Desman (Action 5). Elle est un préalable aux trois sous-actions qui suivent.

Une première phase « préparatoire » d'inventaire sur le terrain consiste à parcourir le linéaire de cours d'eau de l'ensemble de la zone d'étude retenue en vue de caractériser et de géolocaliser les «points noirs». Ces derniers seront ensuite hiérarchisés, en confrontant la dangerosité des aménagements et l'enjeu Desman, par l'intermédiaire d'une grille d'évaluation permettant d'attribuer à chaque aménagement un indice de dangerosité direct et un indice de dangerosité indirect. Elle viendra compléter le travail réalisé par le GREGE sur l'amont du site.

La méthodologie des inventaires s'appuiera sur le rapport suivant : « *Méthodologie d'inventaire et d'évaluation de la dangerosité des «points noirs» pour le Desman des Pyrénées – Mai 2016* » produit par le CEN-MP (Emile Poncet).

Nature des opérations

- Synthèse des données issues des études existantes et inventaires complémentaires (à mutualiser avec les autres points noirs barrages, passages, abreuvement) : 9 jours par zone hydrographique (6 zones hydrographiques (ZH) de présence actuelle non inventoriées et 3 ZH de présence historique) soit 18 jours (année N à année N+3) et 9 jours (année N+4).

- Traitement SIG des données (*1 jour/an soit 250€*)
- Hiérarchisation des mesures (*0.5 jour/an soit 125€*)

Sous-action 2 : Equiper les tuyaux de captage ou de rejet avec des protections adaptées.

L'action portera, après concertation avec les propriétaires, sur l'équipement des tuyaux avec des protections adaptées (crépines, clapets anti-retour) en priorisant les plus problématiques. Un suivi devra être envisagé afin d'évaluer les éventuelles difficultés techniques rencontrées par les propriétaires.

Nature des opérations

- identification et prise de contact avec les propriétaires (communes, particuliers, ...) : *4 jours /an (années N à N+3) et 2 jours/an (année N+4)*
- Echanger avec les propriétaires pour équiper les tuyaux avec des crépines ou des clapets anti retour en priorisant les plus problématiques et mise en place de protections adaptées : *4 jours /an (années N à N+3) et 2 jours/an (année N+4) + coût protection selon devis*
- Suivi des protections installées et ré intervention si nécessaire : *3 jours/an (N à N+3) et 1,5 jours (année N+4)*

Sous-action 3 : Adapter les prises d'eau (grilles) et limiter l'accès aux canaux en charge.

Cette action portera, après concertation avec les propriétaires, sur l'aménagement de l'entrée des prises d'eau avec des grilles adaptées (écartement préconisé inférieur à 15mm, inclinaison adaptée), selon la probabilité réelle de franchissement par un Desman (à étudier au cas par cas).

Concernant les canaux, il faudra privilégier les échappatoires ou la possibilité d'utiliser les déversoirs sans danger. Toutefois, pour les canaux comportant de nombreux point noirs, il peut être intéressant d'installer des systèmes en limitant l'accès (grille adaptée à l'entrée, couverture, ...).

Nature des opérations

- Identification et prise de contacts avec les propriétaires et / ou les exploitants (*1 jour/an soit 250€/an*)
- Visite des aménagements avec le propriétaire pour identifier précisément les différents dangers et pour adapter les solutions (caractérisation au cas par cas) : (*3 jours /an soit 750€/an*)
- Aménagement de l'entrée de la prise d'eau avec une grille adaptée (écartement, inclinaison) (*montant selon devis*)
- Suivi des protections installées (*2 jours /an soit 500€/an*)

Sous-action 4 : Mettre en place des solutions de neutralisation

dans les piscicultures si nécessaire.

Les solutions de neutralisation dans les piscicultures devront être étudiées au cas par cas et en concertation étroite avec les pisciculteurs, afin de trouver les solutions les plus pragmatiques possibles à la fois pour le Desman et les exploitants selon les résultats de l'action 1.

Nature des opérations

- Identification et prise de contacts avec les propriétaires et / ou les exploitants (*0.5 jours année N soit 125 €*).
- Visite des aménagements pour identifier précisément les différents dangers et adapter les solutions (caractérisation au cas par cas) : *2 jour année n soit 500€*
- Mise en place des protections adaptées (*montant selon devis*)
- Suivi des protections installées (*1 jour/an soit 250€/an*)

Autre(s) action(s) en lien : Rétablir les connectivités entre les populations de Desman sur les ouvrages problématiques / Protéger les zones d'alimentation du Desman riches en macro-invertébrés des passages répétés dans le cours d'eau et du colmatage / Limiter la présence près des cours d'eau des déchets d'origine artificielle.

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention

Priorité 1 : Zones hydrographiques où la présence du Desman est actuelle (voir cartographie de l'outil E3 du Life+Desman).

Priorité 2 : Zones hydrographiques où la présence du Desman est historique (voir cartographie de l'outil E3 du Life+Desman).

MO potentiel : CEN Aquitaine, Propriétaires d'ouvrages, Structure animatrice, Fédération de pêche, Aappma, communes

Partenaires techniques : CBNPMP, MNHN, Agence française pour la biodiversité, ONF, BE spécialistes des mammifères semi-aquatiques, ...

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau

Outils financiers : Animation / Hors financements N2000

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
40 jours +	37,5 jours +	37,5 jours +	37,5 jours +	23 jours +
Devis en fonction du type de protection	Devis en fonction du type de protection			
10000€+devis	9375€+devis	9375€+devis	9375€+devis	5750€+devis

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : nombre de points noirs relevés, équipés, ...

Efficacité de la mesure :

**Fiche action
DES5****Lutter contre la prédation du Vison d'Amérique**

Priorité	2
Faisabilité	2
Espèces IC concernées	Desman des Pyrénées, faune piscicole, écrevisses
Habitats IC concernés	/
Objectifs opérationnels	Limitation des causes de mortalité directes
Pratiques en 2016	Piégeage de quelques visons d'Amérique par des membres de l'association des piégeurs 64
Changements attendus	Mettre en place une lutte coordonnée et ciblée du Vison d'Amérique pour limiter sa prédation sur le Desman (ainsi que sur la faune piscicole).

Descriptif de l'action**Éléments de contexte**

La présence du Vison d'Amérique, espèce exotique invasive et prédatrice du Desman, représente une réelle menace et peut être considéré comme un point noir qu'il serait essentiel de réguler.

Diverses observations ont fait remonter la présence du vison d'Amérique sur le Saison et ses affluents. Les prises relevées dans les carnets de captures des membres de l'association des piégeurs agréés des Pyrénées atlantiques mettent en évidence des captures de Visons d'Amérique depuis plus d'une quinzaine d'années (en moyenne une vingtaine de captures/an).

Détail de l'action :

La mise en place d'un groupe de travail permettra d'identifier et de mettre en place un ou des protocoles de suivi et de piégeage adaptés afin de limiter les populations de vison d'Amérique sur le territoire.

Nature des opérations

- Synthèse cartographique des données de contact de l'espèce (issues d'observations visuelles et surtout du piégeage) (2 jours soit 500 €)
- Mise en place d'un groupe de travail et suivi des actions menées sur d'autres territoires pour définir un protocole de suivi et de piégeage adapté au site (5 jours soit 1250 €)
- Mise en place d'outils de suivi et d'élimination des visons d'Amérique (montant à définir selon protocole mis en place)
- Suivi des actions menées (1jour/an soit 250 €/an)

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention

Priorité 1 : Zones hydrographiques où la présence du Desman est actuelle (voir cartographie de l'outil E3 du Life+Desman).

Priorité 2 : Zones hydrographiques où la présence du Desman est historique (voir cartographie de l'outil E3 du Life+Desman)

Priorité 3 : Reste du site

MO potentiel : Association départementale des piégeurs, Structure animatrice, Fédération des chasseurs, Fédération de pêche, communes

Partenaires techniques : CEN Aquitaine, Agence française pour la biodiversité, ONCFS, Aappma, AFPB, GREGE, ...

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau /Région

Outils financiers : Animation / Contrat Natura 2000 : A32320P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
	8 jours	1 jour	1 jour	1 jour
	2000€ + coût	250€ + coût	250€ + coût	250€ + coût
	piégeage selon	piégeage selon	piégeage selon	piégeage selon
	protocole défini	protocole défini	protocole défini	protocole défini

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : actions mises en place (nombre de radeaux suivis, nombre d'intervenants, nombre de campagnes de piégeage)

Efficacité de la mesure : nombre de captures de vison d'Amérique

Fiche action DES6	Limiter la présence près des cours d'eau des déchets d'origine artificielle
------------------------------	--

Priorité	2
Faisabilité	2
Espèces IC concernées	priorité 1 (Desman des Pyrénées) priorité 2 (autres EIC)
Habitats IC concernés	/
Objectifs opérationnels	Limitation des causes de mortalité directe
Pratiques en 2016	Inventaire des zones de dépôts sauvages de déchets réalisé dans le cadre de l'action A5-C2 par le GREGE.
Changements attendus	- Diminuer la mortalité des individus en limitant la présence des déchets dangereux

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Les déchets localisés à proximité immédiate des berges ou dans le cours d'eau peuvent occasionner des blessures physiques sur le Desman des Pyrénées (débris contondants). Sur d'autres bassins, des cas de Desmans retrouvés coincés dans des bidons et noyés ont déjà été rapportés, tout comme des Desmans entremêlés dans des fils de pêche abandonnés.

Détail de l'action :

Sous-action 1 : Sensibiliser pour éviter le rejet de déchets dans le cours d'eau

Pour cette action, les outils de communication déjà réalisés à travers le LIFE pour sensibiliser le grand public et les utilisateurs des cours d'eau (sport d'eau vives, pêcheurs, agriculteurs, ...) pourront être utilisés. Les mairies seront également informées de la présence de ces déchets sur leur commune.

Nature des opérations

- Sensibilisation et diffusion des outils de communication (*2 jours/an soit 500 €/an*)

Sous-action 2 : Mettre en place un ramassage des déchets sur les zones à fort enjeux

L'action consistera au retrait des déchets des cours d'eau. Il pourra être proposé dans ce cadre-là des opérations bénévoles « nettoyage des berges » avec une communication sur le Desman des Pyrénées et une formation des acteurs afin de limiter au maximum les impacts (sur les EIC et HIC) de ces campagnes qui nécessitent la présence importante de personnes dans ou aux abords des cours d'eau. Il sera important d'y associer la chambre d'agriculture afin de pouvoir traiter et stocker tous les déchets plastiques d'origine agricole (bâches plastiques, ...) qui ne sont pas acceptés dans les déchetteries « classiques ».

Nature des opérations

- Repérage des zones prioritaires à traiter (*Coût à mutualiser (cf. action inventaires points noirs)*)

- Organisation de journées collectives d'enlèvement des déchets (*3 jours/an soit 750 €/an*).

Autre(s) action(s) en lien : Définir les points noirs potentiels de mortalité sur le site et réaliser les aménagements nécessaires

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention

Priorité 1 : Zones hydrographiques où la présence du Desman est actuelle (voir cartographie de l'outil E3 du Life+Desman).

Priorité 2 : Zones hydrographiques où la présence du Desman est historique (voir cartographie de l'outil E3 du Life+Desman) ou zone à présence d'EIC à enjeu fort (SAT, écrevisses, ...)

MO potentiel : SIGOM, Agglomération Pays Basque, Structure animatrice, Fédération de pêche64, Aappma, communes, ...

Partenaires techniques : CEN Aquitaine, Collectivités, Associations de réinsertion, scolaires, Fédération de pêche 64, AAPPMA, Agence française pour la biodiversité ...

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau /Région

Outils financiers : Animation / Hors contrat Natura 2000

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours
1250€	1250€	1250€	1250€	1250€

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : nombre de journées organisées, nombre de pochettes pêcheurs distribuées, nombre d'articles parus, ...

Efficacité de la mesure : bilan de l'intervention (nature et quantités retirées, ...)

Fiche action DES7	Définir des protocoles de gestion des éclusées et des vidanges adaptés
------------------------------	---

Priorité	3
Faisabilité	2 à 3
Espèces IC concernées	priorité 1 (Desman des Pyrénées) priorité 2 (autres espèces piscicoles)
Habitats IC concernés	/
Objectifs opérationnels	Limitation des impacts des éclusées
Pratiques en 2016	.
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - améliorer les connaissances sur les pratiques des éclusées - améliorer les connaissances de l'impact des éclusées sur les EIC - diminuer l'impact des éclusées sur les EIC

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Le Saison est un cours d'eau comprenant une quinzaine d'installations hydroélectriques. Certaines, principalement situées sur les secteurs amont, fonctionnent avec un régime d'éclusées. C'est le cas notamment sur le Saison des centrales de Licq (à partir du barrage de Sainte Engrâce) et d'Olhadoko. Des opérations de transparences sont également effectuées depuis les barrages d'Etchelu et Olhadoko sur la branche Larrau.

Les éclusées et les vidanges peuvent avoir un impact négatif sur les invertébrés benthiques, diminuant ainsi le stock de nourriture disponible pour le Desman. Des variations rapides et importantes pourraient également être problématiques, par exemple pour l'ennoisement rapide de leurs gîtes.

L'impact direct des lâchers d'eau sur le Desman des Pyrénées reste pour l'heure difficile à estimer, et l'action A4 du Life+ Desman a bien montré les difficultés techniques d'un tel objectif.

Détail de l'action :

Sous-action 1 : Etudier et analyser les pratiques d'éclusées et de vidanges mises en œuvre par les responsables des ouvrages hydroélectriques.

Cette action vise à réaliser, en partenariat avec les responsables des ouvrages hydroélectriques de la vallée, une étude « bibliographique » des pratiques mises en œuvre (fréquence de éclusées, périodes, volumes d'eau concernés, variation de niveaux d'eau relevées, fréquence des vidanges complètes, modalités de mise en œuvre et de suivi de la qualité de l'eau (matières en suspension) et de la faune piscicole, ...), afin de déterminer si certaines pratiques pourraient être améliorées en faveur du Desman et de sa ressource alimentaire.

Nature des opérations :

- Synthèse bibliographique des données (5 jours soit 1250 €)
- Analyse des résultats et propositions d'amélioration (5 jours soit 1950 € (3 jours animation + 2 jour BE))

Sous-action 2 : Définir le cas échéant des protocoles de gestion des éclusées et des vidanges plus respectueuses des contraintes écologiques du Desman

Cette action visera à proposer et à mettre en œuvre, en fonction des résultats de l'action 1, des solutions sur une mise en œuvre des éclusées et des vidanges plus respectueuse des contraintes écologiques du Desman et de sa ressource alimentaire.

Nature des opérations :

- Mise en œuvre des solutions d'amélioration : *devis en fonction diagnostic action 1*

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention

Secteurs de cours d'eau soumis à éclusées ou à vidanges (Gave de Larrau, Saison amont, ...)

MO potentiel : SHEMA, producteurs d'hydroélectricité, Structure animatrice, Fédération de pêche, ...

Partenaires techniques : CEN Aquitaine, Agence française pour la biodiversité, SIGOM, Aappma ...

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau / Région/propriétaires

Outils financiers : Animation

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
		Sous action 1 : 10 jours soit 3200€	Sous action 2 : coût en fonction sous-action 1	Sous action 2 : coût en fonction sous-action 1
		Sous action 2 : coût en fonction sous-action 1		

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Nombre de réunions / rencontres avec les exploitants, rapport d'étude des actions 1 et 2.

Efficacité de la mesure :

Fiche action DES8	Réaliser un suivi complémentaire sur le site et une veille sur les programmes Desman
------------------------------	---

Priorité	3
Faisabilité	2 à 3
Espèces IC concernées	Desman des Pyrénées
Habitats IC concernés	/
Objectifs opérationnels	Amélioration des connaissances
Pratiques en 2016	actions Life en cours par le CEN-Aquitaine
Changements attendus	Améliorer les connaissances des différents acteurs sur le Desman des Pyrénées ainsi que sur les menaces qui pèsent sur lui.

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Le diagnostic écologique a repris les données issues du PNA desman, mais n'a pas permis de caractériser et de localiser de façon exhaustive les populations de Desman sur le site du Saison. De plus, la méthode d'inventaire basée sur la recherche de fèces peut s'avérer faussement négative. Afin de mieux adapter la gestion du site, il est donc nécessaire de procéder à des compléments d'inventaires dans les secteurs où l'état de conservation de l'espèce reste à définir.

Détail de l'action :

Sous-action 1 : Réaliser un suivi complémentaire du Desman sur le site.

En s'appuyant sur l'outil cartographique du Life+Desman (Action E3, livret 1), et plus particulièrement sur la mise à jour des données ponctuelles de présence avérée ou potentielle de Desman mises à disposition par le CEN-Midi-Pyrénées, l'action visera à réaliser des inventaires complémentaires selon le nouveau « cahier des charges pour la réalisation d'inventaires du Desman des Pyrénées » (Action E3, livret 2), dans les secteurs où l'état de conservation local du Desman des Pyrénées reste à définir.

Nature des opérations :

- Synthèse des données existantes (1 jour soit 600€)
- Inventaires de terrain (1,5 jours soit 900€ par points, nombre de points restant à définir)
- Analyses génétiques pour confirmer l'espèce (environ 55€ TTC par analyse)
- Cartographie des observations et rédaction d'une note de synthèse (2 jours soit 1200€)

Sous-action 2 : Réaliser une veille sur les programmes Desman

Le Desman a fait l'objet d'un plan national de restauration (2009-2014), relayé par un programme Life+Desman (2014-2019) coordonné et animé par le CEN Midi-Pyrénées. Le suivi de l'avancée de ce programme, et la participation à l'amélioration de la connaissance pour cette espèce, constituent un enjeu fort.

Nature des opérations

Cette action consistera notamment à :

- participer aux événements spécifiques au Life :
 - réunions de restitution des données, journées de formation proposées,
 - éventuellement, élaborer des actions de gestion en partenariat avec les partenaires locaux du Life.
- associer les acteurs locaux aux actions menées,
- être le relais de l'information lorsqu'une action est menée sur le terrain.
- récupérer ou faire remonter les données relatives au Desman.

10 jours/an soit 2500€/an

Sous-action 3 : Mettre en place un outil de communication spécifique au Desman

Cette action a pour but de mieux faire connaître le Desman des Pyrénées aux différents acteurs du territoire : locaux, touristes... afin qu'ils prennent conscience de leurs impacts sur cette biodiversité et qu'ainsi ils adaptent leurs pratiques.

Une réflexion sera menée au préalable afin de déterminer le (les) outil(s) de communication les plus adaptés (page internet, plaquettes, journées de communication, ...)

Nature des opérations

- Mise en place des outils d'information/sensibilisation définis au préalable (*montant à déterminer selon outils choisis*)

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention

Action 1 : Priorité 1 : Saison amont (amont du barrage de Ste-Engrâce, et têtes de bassin versant) et Saison médian et affluents (données historiques)/Priorité 2 : Reste du site

Action 2 et 3 : tout le site

MO potentiel : Structure animatrice, CEN Aquitaine,

Partenaires techniques : Be spécialisés, Fédération de pêche, Aappma, MNHN, ONEMA, ONF, ...

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau /Région

Outils financiers : Animation / Contrat N2000 A32326P- Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
Sous-action 1 : A préciser selon nombre points	Sous-action 2 : 10 jours soit 2500€			
Sous-action 2 : 10 jours soit 2500€	Sous action 3 : A déterminer			
Sous action 3 : A déterminer				

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Nombre de points inventoriés et nombre de secteurs où l'état de conservation de l'espèce a pu être réévalué avec certitude. Nombre d'évènements, d'actions, d'informations relayées.

Efficacité de la mesure : Amélioration de la cartographie fine de présence du Desman des Pyrénées.

Fiche action SMD1	Compléter les inventaires des HIC sur certains canyons ou petits affluents peu connus
------------------------------	--

Priorité	1 à 2
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	3260, 7220, 6430, 3270
Espèces IC concernées	La mesure est à associer à l'action « réaliser un suivi complémentaire sur le site et une veille sur les programmes Desman » visant à améliorer les connaissances sur la répartition du Desman des Pyrénées sur le site.
Objectifs opérationnels	Amélioration des connaissances
Pratiques en 2016	connaissance éparse et ponctuelle des complexes d'habitats sur les secteurs montagnards difficiles d'accès
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir une meilleure vision des habitats ainsi que leur distribution dans les secteurs peu connus. - Découvrir éventuellement de nouveaux habitats et/ou espèces végétales d'intérêt communautaire pour le site cours d'eau.

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Les inventaires des habitats d'intérêt communautaire sur le chevelu du réseau hydrographique du Saison ont été réalisés via un échantillonnage de certains tronçons de cours d'eau. Les données récoltées sont donc éparées et non exhaustives. Par ailleurs, les moyens alloués au diagnostic écologique n'ont pas permis de prendre le temps d'inventorier finement les secteurs de canyons basques ou de petits cours d'eau très encaissés. De plus, le canyon d'Ehujarre n'a pas fait l'objet d'inventaires puisque ces derniers se sont concentrés uniquement sur les cours d'eau permanents. Les diagnostics réalisés sur les sites terrestres ne permettent pas non plus d'avoir une vision représentative et exhaustive des habitats présents dans ces canyons bien que ces inventaires aient permis d'alimenter la typologie des habitats du site du Saison.

Si certains secteurs ont fait l'objet de prospections suffisantes (aval et cours médian de Kakouetta, Holzarte) d'autres secteurs sont moins bien connus et sont susceptibles d'abriter des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Les secteurs à privilégier dans cette action sont : l'amont de Kakouetta, les gorges d'Olhadubi, les gorges d'Ehujarre, et d'autres petits ruisseaux comme le Ruisseau de Betzula.

Détail de l'action :

L'action consiste à parcourir ces tronçons de façon exhaustive pour combler les lacunes sur la connaissance et la distribution des habitats d'intérêt communautaire. Les habitats d'intérêt communautaire ponctuels comme les tufières ou les mégaphorbiaies feront l'objet d'une localisation précise et pas simplement renseignés à l'échelle de la mosaïque. Les prospections seront couplées à la recherche d'autres enjeux écologiques (espèces végétales et animales annexe II ou IV, espèces protégées, menaces ou dégradations particulières, etc.) qui viendront enrichir le diagnostic écologique et ainsi permettre la définition d'actions localisées et adaptées à ces secteurs peu connus.

Sous-action 1 : Sélection des secteurs prioritaires

L'action visera à sélectionner les tronçons et cours d'eau sur lesquels il est nécessaire de compléter les inventaires. Cette sélection se fera sur la base d'une synthèse bibliographique des connaissances de ces secteurs en mettant en évidence les lacunes sur les habitats d'intérêt communautaire. Différentes sources devront être mobilisées : diagnostics écologiques des sites cours d'eau et terrestres, articles scientifiques, atlas, etc. Une consultation auprès de personnes et organismes ressources (CBNPMP, CEN Aquitaine, BIOTOPE, etc.) devra permettre d'identifier les secteurs sous-prospectés.

Nature des opérations :

- Récolte et synthèse des données existantes (1,5 jours, soit 900 €)

Sous-action 2 : Réaliser les inventaires sur les secteurs identifiés

L'action consiste à parcourir de façon exhaustive les tronçons identifiés comme prioritaires. Les prospections devront être menées à minima à trois personnes dont l'une disposant d'un brevet d'Etat ou d'une habilitation cordiste et canyoniste équivalente. Les prospections devront être menées en période de pleine expression des bryophytes, phanérogames, habitats aquatiques et rivulaires dans des conditions d'étiages (mi-juin à mi-juillet).

Lors des inventaires, une liste la plus exhaustive possible des complexes d'habitats aquatiques et mésohygrophiles liés au cours d'eau sera réalisée par tronçon homogène. Le pourcentage relatif de chaque habitat sera évalué selon les principes de la méthodologie ayant été utilisée pour le diagnostic écologique du DOCOB (appelée « MILCE »). Chaque habitat d'intérêt communautaire devra être caractérisé (rattachement phytosociologique, définition de l'état de conservation de l'individu, de sa typicité, de sa dynamique et des menaces constatées). Des relevés phytosociologiques et bryosociologiques seront effectués en cas de découverte de nouvelles végétations pour le site. Une attention particulière sera portée sur la localisation des tufières et des mégaphorbiaies qui sont les végétations les plus patrimoniales de ces secteurs et susceptibles d'être ponctuellement dégradées par les activités de sports d'eau vive. Ces habitats seront géolocalisés et photographiés (dans le cas où le GPS ne capte pas suffisamment). Les inventaires n'incluent pas les versants et falaises de part et d'autre du cours d'eau qui concernent les sites terrestres. Tous les enjeux écologiques patrimoniaux et menaces constatées seront localisés.

Nature des opérations :

- Inventaire de terrain en trinôme
- Organisation de la prospection, dispositions préalables de sécurité
(24 jours soit 14 400 €).

Sous-action 3 : Traitement des données

Les données de terrain seront traitées et analysées afin d'être intégrées au diagnostic écologique du site. La cartographie des habitats rendra compte de la distribution longitudinale des complexes d'habitats et de la localisation des tufières et mégaphorbiaies. Les structures et formats des tables attributaires seront conformes au cahier des charges régional. Pour la cohérence du diagnostic écologique, la définition des états, enjeux et objectifs de conservation devront suivre les mêmes méthodologies que celles utilisées dans le diagnostic écologique du DOCOB. Les fiches habitats des habitats concernés seront complétées.

Nature des opérations

- Renseignement des tables attributaires
- Cartographie
- Modifications fiches habitats (et FSD)
(4 jours, soit 2400€)

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention

Secteurs pressentis : Kakouetta amont, Olhadubi, Ehujarre, Ruisseau de Betzula, Gorges d'Ourdayby

MO potentiel : Structure animatrice

Partenaires techniques : Bureau d'étude avec spécialité en bryosociologie, CBNPMP, CEN

Financeurs potentiels : Etat / programme de recherche spécifique au CBN/Agence de l'eau/CG64/région/

Outils financiers : Animation

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
	Sous action 1: 1,5 jour	Sous action 2 : 12 jours		
	Sous action 2: 12 jours	Sous action 3 : 2 jours		
	Sous action 3 : 2 jours	Total : 8900€		
	Total : 9800€			

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Nombre de jours effectués sur l'action

Efficacité de la mesure : pourcentage de linéaires de cours d'eau connu après et avant mise en œuvre de l'action. Nombre de groupements végétaux nouveaux rajoutés à la typologie.

Fiche action SMD2	Identifier les pressions éventuelles sur les habitats aquatiques et mettre en œuvre des actions d'amélioration si nécessaire
------------------------------	---

Priorité	2
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	Tous les HIC montagnards dépendants d'une hydrologie, hydromorphologie et chimie préservées : 3260, 7220*, 6430, 7230 potentiel
Espèces IC concernées	/
Objectifs opérationnels	Maintien de la quantité et de la qualité d'eau
Pratiques en 2016	Etat de conservation de l'hydrosystème amont inconnu jusqu'à présent. Considéré comme à <i>priori</i> bon en l'absence d'informations.
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un aperçu quantitatif des pressions et impacts éventuels sur le réseau hydrographique de tête de bassin. - Inciter à l'amélioration des pratiques si des menaces effectives sont constatées.

Descriptif de l'action

Eléments de contexte

Le réseau hydrographique de l'amont du Saison est dense et peu accessible. Par ailleurs, les usages en place comme dans la majorité des zones de montagne sont orientés vers le pastoralisme et la sylviculture. Ainsi, il apparaît *a priori* que les cours d'eau des têtes de bassins sont soumis à peu d'impacts. Néanmoins, lors des inventaires de terrain, différentes menaces ont été inventoriées. Il convient de les quantifier pour proposer/inciter des corrections.

C'est notamment le cas du Gave de Sainte-Engrâce où un développement algal a été observé dans sa partie aval. Le bloom algal peut provenir de rejets organiques et/ou azotés et phosphorés que l'autoépuration du cours d'eau n'a pas la capacité de traiter.

Plusieurs ruisseaux d'estives sont aussi ponctuellement dégradés par le piétinement des troupeaux venus s'y abreuver. Or, des végétations basales proches de bas-marais alcalins y sont par endroit observés (Cayolars de Sakia par exemple). En l'état, ces végétations ne peuvent être considérées comme d'intérêt communautaire et ainsi être rattachées à l'habitat 7230.

Plusieurs canyons de la Haute-Soule (Holzarte, Kakouetta par exemple) sont fréquentés par les canyonistes. Ces canyons ont été identifiés pour abriter des habitats (et espèces) d'intérêt communautaire. Il conviendrait d'étudier et d'évaluer l'impact de la pratique sur les habitats

d'intérêt communautaire en connaissant par exemple la fréquentation saisonnière des tronçons concernés et les parcours les plus empruntés.

Plusieurs tronçons sont en assec en période estivale (Gave de Sainte-Engrâce, bassin amont du Gave du Larrau, Amont de l'Apoura). Si le phénomène de pertes dans le massif de Sainte-Engrâce est connu (réseau karstique), il convient de savoir s'il est uniquement lié au régime hydrologique naturel ou si des prélèvements viennent aggraver la situation (production d'électricité, captages AEP, captage des sources sur les cayolars, etc.).

Détail de l'action :

Sous-action 1 : Réaliser un recueil de données

L'action visera à établir une synthèse des impacts sur les habitats naturels présents dans les secteurs de têtes de bassin. Différentes sources de données devront être mobilisées (Agence de l'eau Adour-Garonne par exemple) et différents acteurs et producteurs de données consultés (hydroélectriciens, syndicats et coopératives agricoles, communes, etc.).

Nature des opérations :

- Récolte et synthèse des données existantes
10 jours soit 2 500 €

Sous-action 2 : Identification des perturbations sur le terrain

L'action consiste d'une part à compléter les informations rassemblées lors de la phase de recueil de données et d'autre part à vérifier l'absence de menaces (et la présence d'habitats d'intérêt communautaire) au droit des secteurs de sources (piétinements).

Nature des opérations :

- Visites de terrain (*10 jours soit 2500€*)
- Formation de l'animateur à la reconnaissance des habitats d'intérêt communautaire des zones de sources (7220*, 7230, 6430)
1 jour animateur + 1,5 jour formateur soit 1150€

Sous-Action 3 : Mise en place d'une station de mesure de paramètres physico-chimiques

L'action vise à suivre, à *minima*, sur une année complète, la qualité physico-chimique du Gave de Sainte-Engrâce sur les paramètres susceptibles d'influencer les blooms algaux :

- composés azotés : ammonium, nitrites, nitrates, azote Kjeldahl ;
- composés phosphorés : phosphore total, orthophosphates ;
- paramètre lié à l'oxygénation : DBO₅, DCO, oxygène dissous, température
- analyse phytoplancton

Un minimum de deux analyses mensuelles sera réalisé durant les mois de pluie et de hautes eaux pour capter les phénomènes de relargages, suivie d'une analyse mensuelle le reste de l'année.

L'analyse sur le phytoplancton permettra de mieux décrire les peuplements algaux observés et d'en connaître l'origine selon les espèces.

Les analyses serviront à quantifier l'impact éventuel et à définir son importance. En croisant les résultats avec le diagnostic socio-économique et les informations récoltées dans la sous-action 1, il devrait être possible d'identifier la cause de cette perturbation potentielle.

Nature des opérations

- 1 ou 2 passage d'un technicien préleveur par mois
- Analyse de minimum 10 paramètres + un paramètre biologique
- Interprétation des résultats.

Coût à évaluer en fonction de devis précis d'un laboratoire d'analyse.

Sous-action 4 : Traitement des données et définition d'actions visant à inciter à l'amélioration des pratiques

Le traitement des données devra permettre d'identifier et de quantifier les menaces existantes sur l'amont du bassin. Si des pratiques et usages sont susceptibles de dégrader l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire, alors l'animation du DOCOB devra se donner les moyens d'intervenir auprès des usagers concernés pour les inciter à faire évoluer leurs pratiques.

Nature des opérations

- Traitement et analyse de données, identification et quantification des menaces, rédaction de nouvelles fiches actions si besoin, animation

Coût à évaluer en fonction des résultats des 3 premières sous actions.

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention

Secteurs de têtes de bassin (piémont à partir de la confluence entre les Gaves de Sainte-Engrâce et de Larrau) et secteurs montagnards des affluents.

MO potentiel : Structure animatrice / collectivités

Partenaires techniques : Bureau d'étude spécialisé, CBNPMP (formation), laboratoire d'analyse, hydroélectriciens, chambre d'agriculture, syndicat agricole, communes, entreprises de sports d'eau vive.

Financeurs potentiels : Etat/FEADER

Outils financiers : Animation, MAEC, contrats

Calendrier et budget estimatif : première année de mise en œuvre du DOCOB.

2017

2018

2019

2020

2021

Sous action 1 : 10 jours soit 2500€	Sous action 4 : Coût à déterminer selon			
Sous action 2 : 12,5 jours soit 3650€	résultats des trois premières sous actions.			
Sous action 3 : Selon devis				

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Nombre de menaces identifiées, état des connaissances sur la physico-chimie du réseau amont avant et après mesure / Nombre de contrats ou MAEC signés / Nombre de rencontres effectués avec les usagers

Efficacité de la mesure : identification des perturbations constatées / état de conservation des habitats aquatiques

Fiche action STM1	Maintenir et restaurer des annexes hydrauliques favorables aux EIC et HIC
------------------------------	--

Priorité	1
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	3260/3150/3270/3140/91E0
Espèces IC concernées	Saumon Atlantique, Aloses, Lamproie marine, Chabot, Lamproie de planer, Loutre d'Europe, Desman des Pyrénées.
Objectifs opérationnels	Maintien et restauration des annexes hydrauliques pour augmenter les frayères à saumons et développer les HIC
Pratiques en 2016	Entretien et restauration de chenaux de crue par le SIGOM pour dissiper l'énergie des crues, ...
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir, voire restaurer des HIC et des habitats pour les espèces d'IC qui fréquentent ces milieux - Accompagner un fonctionnement naturel du cours d'eau

Descriptif de l'action

Eléments de contexte :

Les annexes hydrauliques ou fluviales correspondent à l'ensemble des zones humides alluviales en relation permanente ou temporaire avec le milieu courant par des connections soient superficielles soient souterraines : bancs alluviaux, bras morts, prairies inondables, forêts alluviales, ripisylves, sources et rivières phréatiques.

Ces zones sont indispensables pour la vie du cours d'eau car :

- Elles constituent des zones tampons : elles contribuent par conséquent à l'épuration naturelle du cours d'eau,
- Elles jouent un rôle de « régulation hydraulique » par leur inondation en hiver et la restitution des volumes stockés pendant la période d'étiage,
- Elles accueillent une faune et une flore riches et diversifiées qui y trouvent des zones abritées et une végétation spécifique. C'est notamment le cas de nombreux habitats d'intérêt communautaire qui s'y développent, mais aussi elles constituent des zones de fraies pour le Saumon atlantique ou encore des zones d'habitats pour la Loutre d'Europe ou le Desman des Pyrénées.

Les extractions massives de matériaux dans les années 1960-1980 ont notamment conduit à des carences en matériaux sur le Saison et ont fragilisé le système en tresses qu'il est essentiel de maintenir.

Détail de l'action :

Sous Action 1 : Identification et diagnostic des annexes hydrauliques à traiter

Dans la zone de mobilité admissible du Saison, il sera nécessaire, préalablement à la phase de programmation des travaux, d'identifier les annexes hydrauliques prioritaires pour l'intervention, en fonction de la dynamique à ce moment-là du gave, de l'encombrement constaté des annexes existantes, des HIC et habitats d'EIC à enjeux forts présents. Une prospection terrain sera donc nécessaire au préalable.

Nature des opérations :

- Synthèse des données existantes (*2 jours soit 500 €*)
- Prospections complémentaires de terrain : identification et diagnostic des annexes permettant d'établir un itinéraire technique d'intervention (*3 jours de travail /an, soit 750 €/an*)
- Cartographie des annexes hydrauliques (*1 jours/an soit 250 €/an*)

Sous Action 2 : Entretien de la végétation sur les annexes hydrauliques existantes

Du fait du développement de la végétation ou de la formation d'embâcles, la connexion ou la mise en eau de certains chenaux secondaires ne fonctionne pas de manière optimale. Cela peut conduire à la concentration des écoulements, à la fermeture de certains milieux aquatiques et, par conséquent, à l'accentuation de la dynamique des crues ou à l'appauvrissement de la qualité écologique (HIC et habitats d'espèces EIC).

Ces chenaux seront restaurés par le traitement de la végétation alluviale et/ou l'enlèvement des embâcles permettant de les rendre à nouveau fonctionnels. L'objectif est d'accompagner localement le fonctionnement en tresses du Saison ainsi que la diversité des conditions d'habitat associées. Les protocoles d'intervention doivent tenir compte au maximum de l'activité des espèces d'IC présentes.

Nature des opérations :

- Prise de contact et sensibilisation des propriétaires et acteurs locaux (riverains et élus) pour expliquer les objectifs de ces travaux (*cf. coût animation*),
- Avant les travaux, s'assurer que la restauration du fonctionnement des chenaux secondaires ne risque pas d'aggraver les aléas inondation ou érosion sur des zones à enjeux humains (*cf. coût animation*),
- En phase chantier réaliser un traitement sélectif de la végétation ligneuse et des embâcles présents au sein de l'annexe hydraulique (selon diagnostic action 1).

Des précautions particulières devront être apportées sur le fait :

- o De limiter les itinéraires empruntés et les rotations en respectant, s'ils existent sur la zone, les boisements alluviaux, les annexes fluviales, les zones humides riveraines ou le lit mineur du cours d'eau

- Lors de l'intervention, les travaux doivent impacter au minimum les habitats et espèces d'IC
- De travailler avec du matériel propre (risque de dissémination de plantes non désirables, transfert de maladies telle que la peste de l'écrevisse...),
- Après travaux, assurer un suivi (prévoir un entretien régulier, dont la fréquence (3 ou 5 ans) sera adaptée à l'activité du cours d'eau, ainsi qu'une visite annuelle et/ou après chaque crue morphogène).

Montant = 5000 ml x 8€ = 40 000 € (données et coûts au ml issues du PPG Saison)

Sous Action 3 : Création ou réouverture d'annexes hydrauliques ciblées par traitement de la végétation et/ ou « terrassement incitant l'entrée des écoulements »

Du fait du développement de la végétation, de la formation d'embâcle ou du dépôt de nappes de charriage, la connexion ou la mise en eau de certains chenaux secondaires ne fonctionne plus. Les boisements alluviaux riverains tendent alors à se développer, à se densifier et à se fermer.

En restaurant certains de ces chenaux, par le traitement de la végétation alluviale et/ou par des travaux de terrassement permettant de les rendre à nouveau fonctionnels, l'objectif est de restaurer localement le fonctionnement en tresses du Saison favorable au maintien ou développement des HIC et à la présence d'habitats d'espèces des EIC (frayères à Saumon, habitat de la Loutre, Habitat du Desman, ...).

Nature des opérations :

- Prise de contact et sensibilisation des propriétaires et acteurs locaux (riverains et élus) pour expliquer les objectifs de ces travaux (*cf. coût animation*),
- Avant les travaux, s'assurer que la restauration du fonctionnement des chenaux secondaires ne risque pas d'aggraver les aléas inondation ou érosion sur des zones à enjeux humains (*cf. coût animation*),
- En phase chantier, réaliser un traitement sélectif de la végétation ligneuse et des embâcles présents au sein de l'annexe hydraulique. Si nécessaire, réaliser un curage ciblé des sédiments comblant le chenal (selon diagnostic action 1). Des précautions particulières devront être apportées sur le fait :
 - De limiter les itinéraires empruntés et les rotations en respectant, s'ils existent sur la zone, les boisements alluviaux, les annexes fluviales, les zones humides riveraines ou le lit mineur du cours d'eau
 - Lors de l'intervention, les travaux doivent impacter au minimum les habitats et espèces d'IC
 - De travailler avec du matériel propre (risque de dissémination de plantes non désirables, transfert de maladies telle que la peste de l'écrevisse...),
- Après travaux, assurer un suivi (prévoir un entretien régulier, dont la fréquence (3 ou 5 ans) sera adaptée à l'activité du cours d'eau, ainsi qu'une visite annuelle et/ou après chaque crue morphogène).

Montant = 3000ml X 30€/ml = 90000€ (données et coûts au ml issues du PPG Saison)

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention :

Priorité 1 : Zone de mobilité du Saison (défini dans le cadre du PPG du Saison)

Priorité 2 : Reste du site

MO potentiel : Syndicat de rivière, Structure animatrice, Fédération de pêche, Aappma, propriétaires

Partenaires techniques : CBNSA, CBNMPM, CEN, AFPB

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau / Région

Outils financiers : Animation / Contrats N2000

Contrat Natura 2000 – A32311R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Contrat Natura 2000 – A32315P – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
Sous-action 1 : 6 jours soit 1500€	Sous-action 1 : 4 jours soit 1000€			
Sous action 2 : 8000€				
Sous action 3 : 18000€				

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Cartographie des annexes hydrauliques / Nombre ou linéaire annexes entretenues ou restaurées

Fiche action STM2	Conserver ou restaurer l'inondabilité des zones de saligues à enjeux ou à fort potentiel
------------------------------	---

Descriptif de l'action

Priorité	1
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	91E0/3270/6430/3240/3260
Espèces IC concernées	Toutes les espèces d'IC
Objectifs opérationnels	Préservation et restauration des HIC alluviaux et de leur fonctionnement
Pratiques en 2016	sensibilisation des acteurs dans le cadre de l'élaboration du PPG Saison
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation des surfaces en HIC alluviaux - augmentation des surfaces des zones tampons

Éléments de contexte

Les saligues se développent sur les substrats grossiers des rivières à forte dynamique fluviale et se caractérisent par une diversité et une instabilité des milieux. Elles se situent principalement sur le Saison entre Licq Atherey et Mauléon, dans la zone de mobilité du Saison. Le rôle de saligues est multiple :

- d'un point de vue hydraulique, elles contribuent à ralentir la vitesse de propagation des crues et abritent une nappe alluviale très importante, mais sensible aux pollutions ;
- d'un point de vue écologique, elles se caractérisent par une grande richesse biologique, tant floristique que faunistique et une production primaire importante ;
- enfin, de plus en plus, elles assurent une fonction ludique et patrimoniale.

Fortement réduites par l'exploitation de granulats entre 1960 et 1990, elles se sont partiellement reconstituées depuis, à la faveur de travaux de stabilisation du lit et des berges. Cependant, elles sont toujours menacées par le défrichement et l'exploitation agricole, l'urbanisation et l'assèchement progressif du milieu.

La conservation des saligues passe par le maintien de zones de divagation de la rivière.

Détail de l'action :

Sous-action 1 : Identifier les zones de saligues à enjeux, les zones de saligues à fort potentiel

Il sera nécessaire d'identifier les saligues sur le site et de les prioriser en fonction des habitats qu'elles abritent (enjeux HIC ou EIC) ou de leur potentiel (d'évolution vers des HIC ou d'habitats d'EIC) si on permettait une fréquence d'inondation plus importante. Les données pourront être obtenues à partir de données issues de l'étude du PPG Saison, du diagnostic écologique du site, d'analyses de photos aériennes et de prospections complémentaires sur le terrain. Il sera toutefois relativement difficile d'être exhaustif car le lit du Saison peut évoluer très rapidement dans la zone mobile située entre Licq Athérey et Mauléon.

Nature des opérations

- Synthèse des données et prospections de terrains complémentaires (*3 jours année N (soit 750 €) puis 1 jour/an pour réactualisation (soit 250 €)*)

Sous-action 2 : Conserver l'inondabilité des zones de saligues à enjeux lors des crues.

L'action consistera à sensibiliser les acteurs (élus et propriétaires) sur le rôle des saligues et sur leur potentiel concernant le développement d'HIC et d'EIC afin d'éviter la mise en place d'aménagements (remblais, digues, merlons, ...) qui pourraient limiter ou interdire leur inondabilité.

Nature des opérations

- Sensibilisation des propriétaires et élus (*1 jour /an soit 250 €*).

Sous-action 3 : Restaurer l'inondabilité des zones de saligues à fort potentiel.

Du point de vue écologique, la restauration ou l'amélioration de ce fonctionnement hydraulique/hydromorphologique peut contribuer à préserver ou à améliorer le fonctionnement ou l'état écologique des zones humides riveraines et des boisements alluviaux. Cette action consistera donc à supprimer les merlons, digues, ou remblais présents dans les zones de saligues, interdisant ou limitant l'inondabilité par les crues.

5 sites pour 80000€ (à préciser selon sous action 1)

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention :

Espace de mobilité admissible du Saison (défini dans le cadre du PPG du Saison)

MO potentiel : SIGOM, Structure animatrice, Fédération de pêche, Aappma, propriétaires

Partenaires techniques : CBNSA, CBNMPM, AFPB, CEN

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau

Outils financiers : Animation /contrat N2000

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
Sous action 1 : 3 jours soit 750€	Sous action 1 : 1 jours soit 250€			
Sous action 2 : 1 jour soit 250€	Sous action 2 : 1 jour soit 250€			
Sous action 3 : 16000€ (à préciser en fonction sous action 1)	Sous action 3 : 16000€ (à préciser en fonction sous action 1)	Sous action 3 : 16000€ (à préciser en fonction sous action 1)	Sous action 3 : 16000€ (à préciser en fonction sous action 1)	Sous action 3 : 16000€ (à préciser en fonction sous action 1)

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Cartographie des zones de saligues à enjeux et à fort potentiel /Cartographie des merlons/digues et remblais en zone de saligues. Nombre ou linéaire annexes entretenues ou restaurées

Efficacité de la mesure : Evolution de la végétation des saligues vers des HIC, ou habitats d'EIC

Fiche action STM3	Limiter la prolifération des espèces invasives sur les HIC
------------------------------	---

Priorité	1
Faisabilité	2 à 3
Habitats IC concernés	?
Espèces IC concernées	Toutes les espèces d'IC
Objectifs opérationnels	Préservation et restauration des HIC alluviaux et de leur fonctionnement
Pratiques en 2016	
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance sur les espèces végétales invasives sur le site - Limiter la propagation des invasives pour éviter leur concurrence sur les espèces d'IC du site

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

La ripisylve comme les boisements alluviaux peuvent être peuplés d'essences terrestres exotiques. Lorsqu'elles sont envahissantes (invasives), ces espèces végétales conduisent à des changements significatifs de composition, de structure ou de fonctionnement des écosystèmes qu'elles colonisent. Elles favorisent ainsi l'érosion de la biodiversité, parfois jusqu'à constituer des peuplements monospécifiques.

Les essences les plus indésirables sont bien connues (Renouée du Japon, buddleïa, érable négundo, robinier faux-acacia, etc.) mais de nouvelles peuvent apparaître (mûrier d'Espagne, etc.) et font l'objet d'une surveillance et d'une alerte de la part des professionnels.

De nombreuses EEE sont présentes sur le site. Elles ont un impact sur l'état, le fonctionnement, la dynamique des habitats IC et habitats d'espèces d'IC.

Détail de l'action :

Sous-action 1 : Réalisation et actualisation d'une cartographie des espèces invasives sur le site

Une cartographie et un suivi de l'évolution des EEE sur le territoire seront réalisés. Cette cartographie permettra notamment de porter à connaissance des porteurs de travaux les éléments nécessaires pour que des précautions soient prises.

Nature des opérations :

- Synthèse des données actuelles (2 jours soit 500€)
- Création d'une base de données (3 jours soit 1100€ (dont 1 jour BE))
- Prospections de terrain (5 jours/an soit 1250€/an)
- Actualisation des données (2 jours/an soit 500€/an)
- Restitution et transmission des données (2 jours soit 500€/an)

Sous-action 2 : Communication et sensibilisation sur les EEE

Certaines pratiques sont des vecteurs très importants de propagation des espèces végétales envahissantes. On peut citer dans cette liste les opérations d'entretien d'espaces verts ou encore la réalisation de travaux. L'action consistera donc à sensibiliser les acteurs, élus et le grand public sur les EEE et surtout sur les bonnes pratiques à adopter afin de limiter leur diffusion.

Nature des opérations :

- Réaliser une sensibilisation auprès des professionnels du BTP, des agents d'entretien des espaces verts, des élus et du grand public (2 jours/an soit 500€/an)

Sous-action 3 : Mise en place de chantier d'élimination et de limitation

Les essences les plus envahissantes, en particulier lorsqu'elles ne constituent encore que des foyers peu étendus et encore isolés (amont du bassin ou affluents par exemple) sont principalement ciblées pour être traitées. L'objectif est de tenter de les éradiquer ou, plus modestement, d'éviter leur dissémination et leur prolifération par de nouveaux foyers concurrençant les HIC, afin de préserver la qualité et la diversité des boisements et des milieux aquatiques.

Nature des opérations

- Mise en place de chantier d'élimination et de limitation (*sur devis*)
- Suivi des actions menées (*nombre de jours en fonction du nombre de chantier menés*)

Sous-action 4 : Veille sur les espèces invasives

L'objectif de cette action est de mettre en place un réseau de surveillance sur les EEE afin de connaître les dernières informations nécessaires sur les nouvelles espèces exotiques et sur les moyens de lutte. En effet, différentes techniques de lutte sont testées en fonction des espèces, des milieux concernés, des moyens disponibles et de l'ampleur de la colonisation. Les résultats de ces études permettraient d'orienter les dispositifs à mettre en place contre les EEE (destruction des spécimens, restauration de secteurs, limitation de la propagation sur certains secteurs) sur notre territoire.

Nature des opérations

- Poursuivre l'acquisition des connaissances sur les EEE et les moyens de lutte par une veille sur le sujet : *2 jours/an soit 500€/an*
- Suivi des actions menées sur d'autres territoires : *1 jour/an soit 250€/an*

Sous action 5 : Mise en place d'un réseau de veille local impliquant plus largement les acteurs

L'objectif de cette action est de mettre en place un réseau de surveillance local des EEE impliquant plus largement les différents acteurs afin de permettre un retour rapide des informations sur l'implantation de nouveaux foyers et favorisant ainsi une réactivité plus forte et donc plus efficace.

Nature des opérations

- Réaliser une formation auprès des acteurs afin de développer une compétence sur l'identification des espèces végétales exotiques envahissantes (*coût à déterminer*)
- Mettre en place un réseau de partage de l'information (*coût à déterminer*)

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention :

Tout le site avec une priorité pour l'intervention sur les foyers isolés et encore peu développés

MO potentiel : Structure animatrice, SIGOM, Conseil Départemental

Partenaires techniques : CBNSA, CBNMPM, MNHN, CEN, ONF, AFPB, Aappma, Fédération de pêche...

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau

Outils financiers : Animation

Contrat Natura 2000 A32320P et R : Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
Sous action 1 : 3850 €	Sous action 1 : 2250 €			
Sous action 2 : 500€	Sous action 2 : 500€			
Sous action 3 : 10000€	Sous action 3 : 10000€			
Sous action 4 : 750€	Sous action 4 : 750€			
Sous action 5 : A déterminer	Sous action 5 : A déterminer			

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Cartographie des EEE / Actions mises en place

Efficacité de la mesure : Evolution des EEE / Etat de conservation des habitats d'IC

Fiche action STM4	Accompagner les exploitants d'hydroélectricité sur les projets de réinjection des sédiments piégés par les barrages amont
------------------------------	--

Priorité	1
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	91E0/3270/6430/3240/3260/6510
Espèces IC concernées	Toutes les espèces
Objectifs opérationnels	Amélioration du transport solide
Pratiques en 2016	aménagement par la SHEM de 2 sites de réinjection des matériaux extraits du barrage de Ste Engrâce
Changements attendus	Amélioration du transit sédimentaire

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Le Saison a connu une forte exploitation de granulats entre 1960 et 1990 qui a conduit à des déficits en sédiments et une incision du lit sur certains secteurs. Aujourd'hui cette exploitation a cessé mais les réserves en granulats n'ont pu qu'être partiellement reconstituées. Sur des cours d'eau à fort charriage, notamment en domaine torrentiel, les accumulations de sédiments grossiers consécutives à une crue morphogène peuvent être volumineuses. C'est principalement le cas sur le Saison sur les grandes retenues amont. Le curage de tout ou partie de ces dépôts peut alors être nécessaire et autorisé du point de vue réglementaire. Cependant, pour ne pas diminuer significativement les stocks de sédiments mobilisables par les crues ni perturber la continuité du transit sédimentaire, le transport puis le redépôt de ces matériaux peut s'avérer nécessaire, de telle sorte qu'ils puissent être aisément repris par les crues ultérieures.

L'objectif est d'améliorer et, si possible, de restaurer la continuité du transit sédimentaire par charriage, afin de maintenir le système en tresses.

Détail de l'action :

Sous-action 1 : Mettre en place un protocole de restitution du transport solide au niveau des grands barrages amont (Sainte-Engrâce et Olhadoko).

L'objectif de cette action est de participer à la définition d'un protocole de restitution des matériaux piégés afin d'améliorer et, si possible, de restaurer la continuité du transit sédimentaire par charriage, tout en maintenant les usages et les ouvrages associés. Cette concertation et la gestion des sédiments par la SHEM (propriétaire des ouvrages) s'inscrit pleinement dans les objectifs du PPG du Saison.

Nature des opérations :

Echange avec les acteurs (SHEM, DREAL, DDTM, AFPB, SIGOM, Aappma) pour la définition d'un protocole de restitution (5 jours soit 1 250 €).

Sous-action 2 : Déterminer un protocole puis réaliser un suivi de la restitution des matériaux piégés à l'aval des grands barrages.

Cette action vise à déterminer, par l'intermédiaire d'un groupe de travail avec les acteurs associés, un protocole qui permettra de suivre l'efficacité de la restitution des matériaux piégés à l'aval des grands barrages. Un suivi sur plusieurs années sera nécessaire.

Nature des opérations :

- Echange avec les acteurs (SHEM, DREAL, DDTM, AFPB, SIGOM, Aappma) pour la définition d'un protocole de suivi (5 jours soit 1250€)
- Réalisation d'un suivi : coût à définir selon protocole de suivi identifié

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention :

Ouvrages de Sainte Engrâce et d'Olhadoko

MO potentiel : SIGOM, SHEM, Structure animatrice.

Partenaires techniques : AFPB, Fédération de pêche, Aappma

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau

Outils financiers : Animation

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
Sous action 1 : 2 jours, soit 500€	Sous action 1 : 3 jours, soit 750€ Sous action 2 : 5 jours, soit 1250€ + Coût du suivi (en fonction protocole)	Sous action 2 : Coût du suivi (en fonction protocole)	Sous action 2 : Coût du suivi (en fonction protocole)	Sous action 2 : Coût du suivi (en fonction protocole)

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Protocole mis en œuvre

Efficacité de la mesure : évolution du matelas alluvionnaire, efficacité de la fraie

Fiche action STM5	Accompagner les propriétaires de seuils et barrages pour une prise en compte du transport sédimentaire sur leurs ouvrages
------------------------------	--

Priorité	3
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	91E0/3270/6430/3240/3260/6510
Espèces IC concernées	Toutes les espèces
Objectifs opérationnels	Amélioration du transport solide
Pratiques en 2016	
Changements attendus	Amélioration du transit sédimentaire

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Le Saison a connu une forte exploitation de granulats entre 1960 et 1990 qui a conduit à des déficits en sédiments et une incision du lit sur certains secteurs. Aujourd'hui cette exploitation a cessé mais les réserves en granulats n'ont pu qu'être partiellement reconstituées. Sur des cours d'eau à fort charriage, notamment en domaine torrentiel, les accumulations de sédiments grossiers consécutives à une crue morphogène peuvent être volumineuses. C'est principalement le cas sur le Saison sur les grandes retenues amont. Le curage de tout ou partie de ces dépôts peut alors être nécessaire et autorisé du point de vue réglementaire. Cependant, pour ne pas diminuer significativement les stocks de sédiments mobilisables par les crues ni perturber la continuité du transit sédimentaire, le transport puis le redépôt de ces matériaux peut s'avérer nécessaire, de telle sorte qu'ils puissent être aisément repris par les crues ultérieures.

L'objectif est d'améliorer et, si possible, de restaurer la continuité du transit sédimentaire par charriage, afin de maintenir le système en tresses.

Détail de l'action :

L'action consistera à tout d'abord sensibiliser et convaincre les propriétaires des ouvrages pour une prise en compte des enjeux liés au transport solide dans la réalisation de leurs aménagements. Un accompagnement et une assistance seront réalisés dans la recherche et le montage des dossiers de subventions ainsi que dans la relation avec les services instructeurs (DDTM, DREAL) et les bureaux d'études (études de conception et de dimensionnement des ouvrages).

Nature des opérations :

- Echange avec les acteurs pour la prise en compte des enjeux (1 jours/an soit 250€/an)
- Accompagnement dans la recherche et le montage des dossiers de financements (2 jours/an soit 500€/an)
- Lien avec les services instructeurs et bureaux d'études (1 jours/an soit 250€/an)

Autre(s) action(s) en lien :**Modalités de mise en œuvre****Périmètre d'intervention :**

Tout le site

MO potentiel : SIGOM, Structure animatrice, collectivité, Fédération de pêche, Aappma, propriétaires

Partenaires techniques : AFPB

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau

Outils financiers : Animation

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours
	1000€	1000€	1000€	1000€

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Nombre de propriétaires d'ouvrages accompagnés

Efficacité de la mesure : Nombre d'ouvrages aménagés prenant en compte le transport sédimentaire

Fiche action STM6	Sensibilisation sur le rôle du transport solide
------------------------------	--

Priorité	1
Faisabilité	1 à 2
Habitats IC concernés	91E0/3270/6430/3240/3260/6510
Espèces IC concernées	Toutes les espèces
Objectifs opérationnels	Amélioration du transport solide
Pratiques en 2016	Sensibilisation réalisée par le SIGOM dans le cadre de l'élaboration du PPG
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la compréhension sur le rôle du transport sédimentaire - Meilleure acceptation du fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Le rôle du transport solide est souvent mal connu ou mal compris et fait régulièrement l'objet de débats autour de ses impacts et de la gestion qui doit en être faite. Le transport solide est pourtant essentiel notamment dans le maintien du système en tresses favorable au développement des HIC et EIC.

Détail de l'action :

Cette action a pour but de réaliser une sensibilisation spécifique à la problématique du transport sédimentaire à destination aussi bien des scolaires, des élus, des propriétaires ou encore utilisateurs des cours d'eau. Les outils devront être adaptés aux types d'acteurs visés. Ainsi, ils pourront prendre aussi bien la forme de journées d'informations ou de création de supports de communication (plaquettes, pages internet, maquettes, film, ...).

Nature des opérations :

Définition et mise en œuvre d'actions spécifiques de communication :

- Conception / rédaction des documents et outils de communication /sensibilisation par l'opérateur Natura 2000 (3 jours /an soit 750 €/an)
- Production des différents outils de communication / sensibilisation (maquette, outils numériques, plaquette d'information, newsletter, etc). *Montant à déterminer (en fonction du type de support choisi et des quantités)*

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention : Tout le site.

MO potentiel : SIGOM, Structure animatrice, Fédération de pêche, Aappma.

Partenaires techniques : AFPB,

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau

Outils financiers : Animation / Contrat N2000

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
3 jours (750€) + coût production outils de communication	3 jours (750€) + coût production outils de communication			

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : outils de communication mis en œuvre

Efficacité de la mesure :

Fiche action STM7	Non ajout ou non intervention ou suppression des enrochements dans les zones à faible enjeu (humain ou sécurité publique)
------------------------------	--

Priorité	2
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	91E0/3270/6430/3240/3260/3150
Espèces IC concernées	Saumon, Aloses, Lamproie marine, Chabot, Lamproie de Planer, Loutre, Desman
Objectifs opérationnels	Permettre une mobilité latérale du cours d'eau
Pratiques en 2016	stratégie établie de non intervention sur les berges sans enjeux dans le cadre du PPG Saison
Changements attendus	Favoriser la dynamique latérale du cours d'eau

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Le Saison comporte un espace de mobilité fonctionnel qui constitue un espace tampon par le fait que la migration des méandres, la divagation du cours d'eau ou la remobilisation des bancs alluviaux qui s'y produisent sont dissipateurs d'énergie et permettent un ajustement morphologique du gabarit ou de la pente longitudinale des chenaux d'écoulements, au cours des crues morphogènes. Le fonctionnement hydromorphologique est donc déterminant et dépend des contraintes latérales, naturelles ou anthropiques, présentes en fond de vallée ou de talweg. Le Saison comporte sur certains secteurs des protections de berges dures en enrochements qui empêchent la mobilité latérale du cours d'eau et limitent le fonctionnement en tresses. Lorsqu'ils n'ont pas explicitement une vocation de sécurité publique ou d'intérêt général (protection de zones bâties ou d'équipements collectifs contre les érosions), ces aménagements correspondent à une aggravation potentielle de l'aléa « mobilité fluviale » et limitent la continuité du transit sédimentaire par reprise de charge.

Détail de l'action :

Sous- Action 1 : Non ajout de points durs ou non intervention

Il s'agira principalement d'un travail de sensibilisation à l'égard des propriétaires riverains et des élus pour montrer les impacts que peuvent engendrer la mise en place de protection « en dur » et justifier ainsi de trouver des solutions alternatives à ce type de protection dans les zones non prioritaires.

Nature des opérations

- Sensibilisation auprès des propriétaires et élus (3 jour/an soit 750€/an)

Sous - Action 2 : Supprimer les obstacles à la mobilité latérale

Il s'agira principalement de travaux consistant à la suppression des protections en enrochements dans les zones à faible enjeux humains (pas d'enjeux humain ou de sécurité publique). L'objectif est de favoriser ou de rétablir la mobilité latérale. Du point de vue écologique, la restauration ou l'amélioration de ce fonctionnement hydraulique/hydromorphologique peut contribuer à préserver ou à améliorer le fonctionnement des zones alluviales riveraines et à maintenir le fonctionnement en tresses du Saison.

Nature des opérations

- Avant les travaux, s'assurer que la restauration de la mobilité ne risque pas d'aggraver l'aléa érosion sur des zones à enjeux humain
- En phase chantier réaliser les travaux d'enlèvement des matériaux. Des précautions particulières devront être apportées sur le fait :
 - o De limiter les itinéraires empruntés et les rotations en respectant, s'ils existent sur la zone, les boisements alluviaux, les annexes fluviales ou les zones humides riveraines
 - o De ne pas descendre dans le lit mineur avec des engins, sauf cas de force majeure (pas d'autre accès possibles sans détruire des habitats classés Natura 2000, ...)
 - o Lors de l'intervention, les travaux doivent impacter au minimum les habitats et espèces d'IC
 - o De travailler avec du matériel propre (risque de dissémination de plantes non désirables, transfert de maladies telle que la peste de l'écrevisse...),
- Après travaux, prévoir le talutage de la berge libérée avec, éventuellement, la reconstitution d'une ripisylve dense et continue, soit par spontanée assistée soit par plantation d'essences locales adaptées

17 sites pour 105 000€ (source PPG Saison)

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention : Tout le site

MO potentiel : Syndicat de rivière, Structure animatrice

Partenaires techniques : AFPB, communes, Aappma, fédération de pêche

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau / Région

Outils financiers : Animation + Contrat Natura 2000

A 32316P : Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive

A32311 P et R : Restauration et entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles.

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
Sous-action 1 : 3 jours, 750€	Sous-action 1 : 3 jours, 750€			
Sous action 2 : 21000€	Sous action 2 : 21000€			

Mise en œuvre de la mesure : Nombre ou linéaire de protections en dur démantelées

Réalisation de sensibilisation auprès des propriétaires et élus

Efficacité de la mesure :

Fiche action STM8	Mettre en place une stratégie d'acquisition foncière sur les parcelles à enjeux
------------------------------	--

Priorité	1
Faisabilité	2 à 3
Habitats IC concernés	Tous
Espèces IC concernées	Toutes
Objectifs opérationnels	Maintien et restauration des annexes hydrauliques pour augmenter les frayères à saumons et développer les HIC / Préservation et restauration des HIC alluviaux et de leur fonctionnement / Permettre une mobilité latérale du cours d'eau
Pratiques en 2016	Participation du SIGOM à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau « Valorisons et restaurons les zones inondables » permettant le financement de mesures de gestion foncières
Changements attendus	Facilitation des possibilités de gestion favorables aux EIC et HIC (maîtrise des contraintes socio-économiques)

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Le PPG du Saison ainsi que le diagnostic écologique du site ont mis en évidence les conséquences des aménagements passés (protections de berge, extractions de matériaux) et fait ressortir le rôle fondamental des espaces de mobilité et des zones naturelles d'expansion des crues qui constituent les saligues et certaines parcelles agricoles en amont de Mauléon. Ce tronçon du Saison apparaît comme une des zones à forts enjeux écologiques pour le Saison, avec une densité d'habitats et d'espèces classés d'intérêt communautaire parmi les plus fortes.

L'articulation entre les enjeux d'expansion des crues, la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et la gestion foncière constitue un levier de maintien de ses fonctions dans le temps.

L'acquisition foncière par différentes structures adéquates (Syndicat de rivière, Conseil départemental, communes...) ou la mise en place de convention de gestion, de bail environnemental avec le propriétaire peut participer à garantir la pérennité des milieux et des actions de gestion conservatoire mises en place.

Détail de l'action :

Des zones à enjeux écologique forts pour les habitats et les espèces d'IC ont été identifiées lors du diagnostic écologique. Ce travail pourra être complété par quelques prospections complémentaires de terrain. Il serait nécessaire de préserver ces zones à l'aide d'outils de sécurisation foncière (achat, convention, bail...) afin de maintenir la biodiversité présente par une gestion adéquate des milieux. La mise en place de cette action permettra par conséquent d'intervenir beaucoup plus facilement sur la gestion et/ou la défense d'habitats d'IC ou d'habitats d'espèce.

L'objectif est donc, après avoir identifié les secteurs à fort enjeu et les différents outils de sécurisation foncière, de préserver certaines zones soit par acquisition de la zone soit par conventionnement avec le propriétaire.

Cette action passera par un suivi des ventes des parcelles et par la mise en relation des différents acteurs.

L'animateur devra accompagner le conventionnement ou l'achat des parcelles.

Nature des opérations

Les différents volets de cette action pourront ainsi comprendre :

- l'identification et le recensement des parcelles prioritaires,
- un travail d'information/sensibilisation crucial pour la bonne compréhension du projet et de ses intérêts auprès des propriétaires fonciers, des élus et des usagers.
- la mise en relation des différents acteurs (propriétaires, gestionnaires)
- l'identification des outils de sécurisation foncière : acquisition, convention de gestion, ENS, bail rural à clauses environnementales, ...
- la mise en place d'un suivi des ventes de parcelles.

Les acquisitions financière ne seront pas réalisées sous l'action de Natura 2000 (pas d'outil disponible), mais l'animateur devra rechercher des financeurs potentiels ou programmes de financement extérieur (Agence de l'eau, Conseil départemental, communes ...).

Coût : 5 jours/an soit 1 250 €/an

Autre(s) action(s) en lien : Maintenir et restaurer des annexes hydrauliques favorables aux EIC et HIC / Conserver ou restaurer l'inondabilité des zones de saligues à enjeux ou à fort potentiel / Non ajout ou non intervention ou suppression des enrochements dans les zones à faible enjeu (humain ou sécurité publique)

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention : Parcelles situées à l'intérieur de l'espace de mobilité admissible (ou zone inondable) du Saison (défini dans le cadre du PPG du Saison)

MO potentiel : Structure animatrice, Syndicat de rivière.

Partenaires techniques : AFPB, communes, SAFER, CEN Aquitaine, Conseil Départemental

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau / Région

Outils financiers : Animation / Hors contrats N2000

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
5 jours				
1250€	1250€	1250€	1250€	1250€

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Identification des différents outils / Nombre de signatures / Superficies protégées

Efficacité de la mesure :

Fiche action CEE1	Accompagner les propriétaires pour l'équipement ou l'arasement de leurs ouvrages
------------------------------	---

Priorité	2
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	/
Espèces IC concernées	Saumon atlantique
Objectifs opérationnels	Amélioration de l'accessibilité sur l'Apoura et l'Apouhoura pour le saumon
Pratiques en 2016	Initiation d'un projet mené par la fédération de pêche 64 pour aménager les 2 ouvrages de l'Apouhoura
Changements attendus	Accès aux linéaires amont de l'Apouhoura et de l'Apoura facilités pour la reproduction du Saumon atlantique

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Aujourd'hui, près de 90 seuils ont pu être recensés sur le Saison et ses principaux affluents dans le cadre de l'état des lieux du plan pluriannuel de gestion de ce cours d'eau. La majorité des seuils présents sur l'axe principal ont été réutilisés principalement afin de développer des activités piscicoles et hydroélectriques. Sur les affluents, par contre, de nombreux seuils n'ont plus d'usages.

Les 2 seuils aval de l'Apouhoura ainsi que le seuil aval de l'Apoura n'ont pas d'usages économiques à ce jour. Ils créent toutefois des difficultés de franchissabilité pour des espèces piscicoles d'IC tel que le saumon atlantique qui fréquente ces 2 cours d'eau et qui compte pourtant à l'amont de ces ouvrages des zones favorables à sa reproduction.

Détail de l'action :

Il n'est pas possible de proposer des outils incitatifs pour la réalisation de ces travaux sur ces 3 ouvrages dans le cadre de Natura 2000 car ils se situent sur des tronçons classés en liste 2, conditionnant une mise en conformité réglementaire. Cependant compte tenu de la complexité des démarches, il apparaît judicieux de pouvoir proposer aux propriétaires de ces ouvrages un accompagnement afin de faciliter les démarches.

Nature des opérations :

- Echange avec les propriétaires pour la prise en compte des enjeux (2 jours soit 500€)
- Accompagnement dans la recherche et le montage des dossiers de financements (4 jours soit 1000€)
- Lien avec les services instructeurs et bureaux d'études (2 jours soit 500€)

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention : 2 ouvrages aval Apouhoura, 1 ouvrage aval Apoura

MO potentiel : SIGOM, structure animatrice, fédération de pêche

Partenaires techniques : Aappma, AFPB, ...

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau / Propriétaires

Outils financiers : Animation

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
	4 jours	4 jours		
	1000€	1000€		

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : journées d'accompagnement dédiées

Efficacité de la mesure : mise en place d'aménagements améliorant la franchissabilité des ouvrages par le saumon atlantique

Fiche action CEE2	Accompagner le propriétaire dans l'aménagement de l'ouvrage de Cherbero
------------------------------	--

Priorité	1
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	/
Espèces IC concernées	Priorité 1 : Lamproie marine / Priorité 2 : Saumon atlantique, Grande Alose, Lamproie de Planer, Chabo
Objectifs opérationnels	Permettre l'accessibilité de la Lamproie Marine à l'amont de Mauléon
Pratiques en 2016	
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'aire de répartition de la lamproie marine - Permettre l'accès de la lamproie marine aux zones de frayères favorables à sa reproduction à l'amont de Mauléon

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau est une obligation réglementaire cadrée par la loi sur l'eau sur les cours d'eau classés en liste 2. Cette continuité est respectée sur la quasi-totalité des ouvrages de l'axe principal du Saison, notamment grâce à une opération coordonnée d'envergure qui a permis, aux propriétaires d'ouvrages, de réaliser des travaux importants entre 2013 et 2015. Seul l'ouvrage de Cherbero à Mauléon, n'a pas été équipé à ce jour mais fait l'objet d'une étude en cours intégrant sa mise en conformité.

Le seuil de Cherbero, de par sa configuration, ne présente pas les caractéristiques nécessaires à la montaison de la lamproie marine qui compte pourtant à l'amont de cet ouvrage des zones favorables à sa reproduction.

Détail de l'action :

Il n'est pas possible de proposer des outils incitatifs pour la réalisation de ces travaux sur cet ouvrage dans le cadre de Natura 2000 car il se situe sur un tronçon classé en liste 2, conditionnant une mise en conformité réglementaire. Cependant compte tenu de la complexité des démarches, il apparaît judicieux de pouvoir proposer au propriétaire de cet ouvrage un accompagnement afin de faciliter les démarches.

Nature des opérations :

- Echange avec le propriétaire pour la prise en compte des enjeux (1 jour soit 250€)
- Accompagnement dans la recherche et le montage des dossiers de financements (4 jours soit 1000€)
- Lien avec les services instructeurs et bureaux d'études (3 jours soit 750€)

Autre(s) action(s) en lien :**Modalités de mise en œuvre****Périmètre d'intervention :** ouvrage de Cherbero à Mauléon**MO potentiel :** SIGOM, structure animatrice, commune**Partenaires techniques :** fédération de pêche, Aappma**Financeurs potentiels :** FEADER / Etat / Agence de l'Eau / commune**Outils financiers :** Animation**Calendrier et budget estimatif :**

2017	2018	2019	2020	2021
4 jours	4 jours			
1000€	1000€			

Indicateurs de suivi**Mise en œuvre de la mesure :** journées d'accompagnement dédiées**Efficacité de la mesure :** mise en place d'aménagements permettant la franchissabilité / accès possible pour LPM

Fiche action CEE3	Restauration de la ripisylve à l'aval des affluents colonisés
------------------------------	--

Priorité	1
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	6430, 91 E0 (à compléter)
Espèces IC concernées	priorité 1 (Ecrevisse à pattes blanches) / priorité 2 (autres espèces)
Objectifs opérationnels	Permettre l'accessibilité de la Lamproie Marine à l'amont de Mauléon
Pratiques en 2016	/
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des zones de déplacements préservées pour les écrevisses à pattes blanches - Connexion des populations isolées d'écrevisses à pattes blanches

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Les populations d'écrevisses à pattes blanches sont bien présentes sur le bassin du Saison. Cependant ces populations sont essentiellement implantées sur les parties amont des affluents et se trouvent souvent isolées les unes des autres. Cette perte de connexion entre les populations vient souvent du fait de la dégradation de ses habitats sur la partie aval des affluents et plus particulièrement la dégradation ou l'absence de ripisylve.

Détail de l'action :

L'action portera principalement sur de la restauration de ripisylve sur l'aval des affluents colonisés par l'écrevisse à pattes blanches afin de reformer des caches grâce à la multiplication des systèmes racinaires présents. Avant la plantation, un diagnostic succinct devra être réalisé pour identifier tous les éléments techniques (densité, schéma d'implantation, protection...). Les protocoles d'intervention devront tenir compte de l'activité des EIC présents à proximité des chantiers.

Une diversification du lit pourra également compléter cette action afin d'assurer la continuité dans le lit mineur au niveau de la qualité des habitats.

Nature des opérations

- Réalisation d'un diagnostic : choix du schéma de plantation, des essences, des périodes d'intervention... (cf. coût animation)
- Préparation du sol et plantation
- Pose de protection si nécessaire
- Aménagements du lit mineur si nécessaire (mise en place de pierres, ...)

20-25€/ml restauré

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention : affluents présentant des populations d'écrevisse, priorisation sur les populations proches géographiquement

MO potentiel : SIGOM, Fédération de pêche, Aappma, Agriculteurs

Partenaires techniques : Agence française pour la biodiversité, commune

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau

Outils financiers : Animation / MAEC (Linea 03) / Contrat Natura 2000 – A32311 P et R – Restauration et entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
12500€	12500€	12500€	12500€	12500€

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : linéaire de ripisylve restauré

Efficacité de la mesure : mise en connexion des populations

Fiche action CEE4	Identifier et aménager les ouvrages potentiellement problématiques
------------------------------	---

Priorité	3
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	6430, 91 E0 (à compléter)
Espèces IC concernées	Loutre d'Europe / Desman de Pyrénées
Objectifs opérationnels	Réduction des risques de collision des mammifères semi aquatiques
Pratiques en 2016	/
Changements attendus	Rétablir les corridors de déplacements afin de limiter les traversées de chaussées sur les chaussées et limiter ainsi les collisions routières pour les mammifères semi aquatiques

Descriptif de l'action

Eléments de contexte

Les collisions routières représentent une cause de mortalité majeure d'origine anthropique des mammifères semi aquatiques et sont principalement liées à des interruptions de corridors de déplacement : ouvrages hydrauliques non adaptés aux déplacements des animaux, les obligeant à monter sur la chaussée pour exploiter leur domaine vital ; routes traversant de grandes zone humides sans passage sécurisé, ... Dans le cadre du diagnostic socio-économique, 226 ponts ont été recensés sur le site du Saison (inventaire non exhaustif).

Détail de l'action :

Sous-action 1 : Inventaire, diagnostic et hiérarchisation du risque de collision des ouvrages ou zones de franchissements par les mammifères semi aquatiques

La méthodologie appliquée découle directement de divers travaux menés notamment dans le cadre des PNA Vison d'Europe et Loutre.

Nature des opérations

- Cartographie sous SIG de tous les franchissements de la zone d'étude (croisement de la BD Carthage et de la BD Route) et sélection des franchissements retenus pour l'analyse (élimination des franchissements situés sur des chemins).

1 jour soit 250 €

- Evaluation du risque potentiel de collision à l'aide d'une grille prenant en compte d'une part un indice de fréquentation par les espèces, dépendant de la partie de cours d'eau concernée

(fréquentation élevée au centre des domaines vitaux, fréquentation faible en tête de bassin versant), et d'autre part l'intensité du trafic routier.

2 jour soit 500 €

- Expertise de terrain des ouvrages à risque potentiel moyen à élevé, pour évaluer au cas par cas le risque réel de collision et proposer si besoin des aménagements adaptés (avec évaluation des coûts). Réalisation d'un diagnostic précis (en préalable à l'aménagement) afin de définir les modalités d'aménagement à adopter : mise en place de passerelle, banquettes, buse sèche, ...

10 jours soit 6 000 €

- Hiérarchisation des franchissements à réhabiliter, en fonction du risque réel de collision, et éventuellement du coût de la réhabilitation.

1 jour soit 600 €

Sous-action 2 : Réaliser les travaux d'aménagement

Cette action concerne la prise en charge de certains coûts visant à réduire le risque de collisions avec les espèces d'IC au niveau des franchissements les plus à risque déjà existants, par la mise en place d'aménagements rendant les ouvrages franchissables (banquettes, encorbellements, pontons flottants, ...). Des protections de chaussées peuvent également être financées.

Les collectivités s'engageant dans la mise en place des équipements pourront bénéficier de cette action à condition de respecter les règles suivantes :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions
- Respect des périodes de sensibilité des espèces

En cas de projet neuf, soumis à un dossier règlementaire, l'animateur s'assurera que les mammifères semi-aquatiques ont bien été pris en compte et que les ouvrages comprennent des aménagements permettant leur franchissement sans risque par les espèces (cf. objectif opérationnel transversal « prise en compte enjeux dans les projets »).

Nature des opérations

- Réalisation d'un diagnostic pour définir les éléments techniques du projet
- Mise en place d'outils de franchissement : à définir selon les éléments du diagnostic

Montant : selon devis suite à la sous-action 1

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention :

Priorité 1 : ouvrages les plus problématiques sur la zone à présence de Loutré

Priorité 2 : le reste du site, la Loutré étant présente quasiment partout

MO potentiel : Communes, SIGOM, Conseil Départemental, Structure animatrice

Partenaires techniques : AFPB, Fédération de pêche 64, Aappma, CEN Aquitaine, BE spécialistes mammifères semi aquatiques

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau

Outils financiers : Contrat N2000 A32325P - Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires

Calendrier et budget estimatif

2017	2018	2019	2020	2021
		Sous action 1 : 14 jours soit 7350€	Sous action 2 : Selon devis	Sous action 2 : Selon devis
		Sous action 2 : Selon devis		

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Diagnostic et hiérarchisation des ouvrages / Nombre d'ouvrages réhabilités

Efficacité de la mesure : Traces d'utilisation des passerelles installées (fèces, empreintes, observations)

**Fiche action
PMR1****Inciter à la conversion de grandes cultures en prairies**

Priorité	2
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	6510 / 6430
Espèces IC concernées	Toutes
Objectifs opérationnels	Incitation à la mise en place de pratiques agricoles favorables à la conservation ou au développement des HIC
Pratiques en 2016	/
Changements attendus	Augmenter les surfaces en prairies, notamment aux abords des cours d'eau

Descriptif de l'action**Éléments de contexte**

Les terres en cultures, rares sur l'amont du bassin versant, progressent avec l'élargissement de la vallée : quasiment inexistantes jusqu'à Tardets, elles deviennent véritablement importantes à partir de Viodos et majoritaires sur les communes de l'aval du bassin (71% de la SAU composée de terres arables à l'aval de Viodos). Ces cultures de céréales sont principalement tournées vers le maïs. Au regard des potentialités du site, les surfaces en prairies de fauche sont très faibles. Elles peuvent par ailleurs être menacées par la pression du pâturage ou la conversion de prairies en grandes cultures.

Détail de l'action :

Les objectifs de cette opération sont d'inciter les exploitants agricoles à planter et à maintenir des couverts herbacés pérennes dans des zones où il y a un enjeu environnemental important, au-delà des couverts exigés dans le cadre de la conditionnalité (bonnes conditions agricoles et environnementales), du verdissement et des bandes enherbées rendues obligatoires, le cas échéant, dans le cadre des programmes d'action en application de la Directive Nitrates.

Cet engagement répond à la fois à un objectif de maintien de la biodiversité (évolution à terme des prairies vers des HIC ou habitats d'EIC) et à un objectif de préservation d'une eau de bonne qualité (limite l'érosion des sols et le phénomène de lessivage des intrants).

Cette action passe par la mise en place d'une MAEC unitaire tel que :

- Couvert 06 : Création et entretien d'un couvert herbacé

La restauration de prairies peut se faire pour plusieurs types de prairies qui conditionneront le type de mélange à apporter : bord de cours d'eau (prairies humides), prairies mésophiles... Le mélange à apporter sera différent selon le type de prairie à restaurer. Le choix du mélange se fera lors du

diagnostic parcellaire préalable mais devra obligatoirement être constitué d'un mélange de graminées et légumineuses.

Nature des opérations :

- Réalisation d'un diagnostic des parcelles pour définir les essences végétales, les périodes d'intervention, les apports à réaliser... (cf. coût animation)
- Mise en place du nouveau couvert herbacé

Autre(s) action(s) en lien :

- Inciter à améliorer les pratiques de gestion des prairies compatibles avec la conservation ou la restauration des HIC

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention :

Priorité 1: parcelles de grandes cultures à proximité immédiates du cours d'eau tout ou en partie comprises dans le périmètre du site

Priorité 2 : parcelles en cultures tout ou en partie dans un fuseau de 100 mètres du cours d'eau

Priorité 3 : autres parcelles en cultures du bassin versant

MO potentiel : Agriculteurs

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, EHLG, structure animatrice du DOCOB

Financeurs potentiels : FEADER / Etat

Outils financiers : MAEC

Calendrier et budget estimatif : x ha X 304 €/an/ha X 5 ans

2017	2018	2019	2020	2021
A déterminer				

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Nombre de contrats mis en place

Efficacité de la mesure : surfaces de prairies supplémentaires, caractérisation des nouvelles prairies en HIC

Fiche action PMR2	Inciter à améliorer les pratiques de gestion des prairies compatibles avec la conservation ou la restauration des HIC
------------------------------	--

Priorité	2
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	6510 / 6430
Espèces IC concernées	Toutes
Objectifs opérationnels	Incitation à la mise en place de pratiques agricoles favorables à la conservation ou au développement des HIC
Pratiques en 2016	/
Changements attendus	Augmenter les surfaces en prairies, notamment aux abords des cours d'eau

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Sur le site, un grand nombre de prairies sont exploitées en régime mixte (pâturage et fauche), ce qui explique sans doute la rareté de l'habitat sur le site qui ne couvre que 20,31 ha. Ces prairies se rencontrent dans la plaine alluviale du Saison, notamment sur les secteurs de Menditte ou d'Espès-Undurein. Le site accueille 2 types de prairies de fauche typiques de sols riches en éléments nutritifs : l'une enrichie en Brome mou (*Bromus hordeaceus*) et l'autre avec davantage d'espèces de pelouses comme la Fétuque rouge (*Festuca rubra*). Ces deux types comportent généralement un faible nombre d'espèces. L'absence sur le site de prairies de fauche plus diversifiées témoigne d'un pâturage souvent intensif voire d'une fertilisation de certaines prairies. Au regard des potentialités du site, les surfaces en prairies de fauche sont donc très faibles.

Détail de l'action :

Cette action a pour but de faire évoluer ou maintenir par un fauchage, une pression de pâturage et une fertilisation adaptées à l'expression et à la conservation des prairies d'intérêt communautaire.

Le fauchage, en fonction du type de prairie, doit être réalisé à des périodes précises en fonction des objectifs de conservation visés. En effet l'objectif de la mesure est de permettre aux espèces végétales et animales inféodées aux surfaces en herbe entretenues par la fauche d'accomplir leurs cycles reproductifs (fructification des plantes, reproduction pour les espèces animales) dans un objectif de maintien de la biodiversité. En effet, plus la date de fauche est tardive, plus la flore a le temps d'atteindre le stade de fructification nécessaire à sa reproduction.

La pression de pâturage, qu'il soit ovin, bovin ou équin devra être suffisante pour maintenir et entretenir un milieu ouvert mais limitée afin de ne pas compromettre la présence d'habitats qui nécessitent peu d'apports nutritifs.

Cette action pourra être complétée par une action sur le raisonnement de la fertilisation afin de ne pas déséquilibrer la diversité des espèces végétales. En effet, l'augmentation de la fertilisation des prairies a pour conséquence une homogénéisation des milieux et la diminution des espèces adaptées aux milieux pauvres en nutriments, caractéristiques des prairies maigres riches en biodiversité floristique.

Cette action passera donc par la mise en place de MAEC qui pourront être composées de plusieurs engagements unitaires:

- Herbe 03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
- Herbe 04 : Ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes
- Herbe 06 : retard de fauche sur prairies et habitats remarquables
- Couvert 06 : Création et entretien d'un couvert herbacé

La mise en place d'un contrat devra être précédée d'un diagnostic de la parcelle pour définir concrètement la gestion à mettre en place.

Nature des opérations :

- Réalisation d'un diagnostic d'exploitation permettant d'identifier et de localiser les habitats sur lesquels portent les mesures proposées et d'identifier ainsi les parcelles pouvant être engagées dans ces différentes mesures qui comprendra :
 - o une cartographie des unités de gestion concernées où seront digitalisés les habitats (en précisant les habitats d'intérêt communautaire)
 - o un diagnostic de l'état de conservation des habitats sur la parcelle engagée
 - o les préconisations de gestion ainsi que les dates d'absence de pâturage.
(cf. coût animation)
- Mise en place de la gestion en fonction du diagnostic :
 - o Fauche tardive (une fauche mi-août, avec une hauteur de coupe de 25 cm si des parcelles sont concernées par la présence de papillons d'intérêt communautaire suite aux résultats de l'inventaire prévu à cet effet - *voir actions en lien*).
 - o Limitation du taux de chargement : ne pas dépasser 0,5 UGB/ha/an en privilégiant si possible le pâturage ovin et bovin.
 - o Limitation de la fertilisation (Azote, Phosphore, Potassium)

Autre(s) action(s) en lien :

- Inciter à la conversion de grandes cultures en prairies
- Réaliser un diagnostic spécifique de l'entomofaune communautaire du site

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention :

Priorité 1: parcelles tout ou en partie comprises dans le périmètre du site

Priorité 2 : parcelles tout ou en partie dans un fuseau de 100 mètres du cours d'eau

Priorité 3 : autres parcelles du bassin versant

MO potentiel : Agriculteurs

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, EHLG, structure animatrice du DOCOB

Financeurs potentiels : FEADER / Etat

Outils financiers : MAEC

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
<i>A déterminer</i>				

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Nombre de contrats mis en place, superficie des prairies contractualisées.

Efficacité de la mesure : augmentation des superficies de prairies de fauche d'intérêt communautaire, amélioration de l'état de conservation de l'habitat (à l'échelle de la parcelle et du site).

Fiche action PMR3	Inciter à la mise en place de pratiques de gestion adaptées des ripisylves et mégaphorbiaies
------------------------------	---

Priorité	1
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	91E0/6430
Espèces IC concernées	Toutes
Objectifs opérationnels	Restauration et entretien des ripisylves et mégaphorbiaies sur l'ensemble du site
Pratiques en 2016	/
Changements attendus	Augmenter les surfaces en prairies, notamment aux abords des cours d'eau

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

La ripisylve est une zone de transition entre les milieux aquatique et terrestre. Les ripisylves et mégaphorbiaies peuvent constituer des habitats d'intérêt communautaire et/ ou des habitats d'espèces pour les espèces d'IC présentes sur le site.

Les diagnostics réalisés dans le cadre de Natura 2000 et de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau (PPG du Saison) ont fait apparaître des secteurs où la ripisylve est en mauvais état de conservation ou absente. Cela s'explique souvent par une gestion inappropriée des berges (coupe rase ou entretien inadapté). Afin de préserver les corridors de déplacement pour la faune et de conserver le bon état de conservation des ripisylves et mégaphorbiaies, il est important de réaliser une restauration sur les secteurs dégradés et de mettre en place des pratiques de gestion favorables à l'expression des mégaphorbiaies. Leur maintien en bon état de conservation est également favorable à la qualité du cours d'eau, à la stabilisation de ses berges et à la protection contre le ruissellement en agissant comme un filtre.

Détail de l'action

Sous-action 1 : Définition d'un manuel de bonnes pratiques

L'action consistera à définir un manuel de bonnes pratiques à destination des propriétaires ou gestionnaires forestiers (à réaliser en lien avec l'ONF et le CRPF, les CBN peuvent être sollicités pour un appui technique) afin de préconiser une gestion adaptée.

Nature des opérations

- Elaboration du guide (5 jours soit 1250€)

Sous-action 2 : Entretien de la ripisylve

L'action d'entretien peut être mise en place sur une ripisylve en bon état, où les interventions seront limitées, ou sur une ripisylve en état médiocre, qui par un simple entretien permettrait d'être améliorée. Avant la contractualisation, un diagnostic succinct devra être réalisé afin d'identifier les arbres à abattre, les arbres à laisser vieillir et ceux à tailler ou à élaguer. L'objectif étant d'obtenir une ripisylve diversifiée aussi bien en âge, en espèce et en structure.

Ce diagnostic d'exploitation établira avec l'exploitant un programme d'entretien de la ripisylve. Il fournira à l'exploitant un document contenant :

- Un croquis schématique de la ripisylve
- Une caractérisation de la ripisylve (structuration, longueur, largeur)
- le programme d'entretien (type de travaux, outils autorisés) et les périodes d'intervention

Tous les arbres morts ne devront pas être retirés car ils permettent d'augmenter la présence d'insectes saproxyliques, qui constituent des proies intéressantes pour les poissons et le Desman des Pyrénées. Aucune coupe à blanc sur plusieurs arbres se suivant ne doit être réalisée sauf si l'objectif est de réaliser une zone d'éclaircissement. Les protocoles d'intervention devront tenir compte de l'activité des EIC présents à proximité des chantiers. Les autres éléments techniques devront être décidés au cas par cas suite à la définition des besoins et à l'analyse du diagnostic succinct.

Nature des opérations

- Diagnostic succinct de la ripisylve afin de définir les modalités d'entretien (*cf. coût animation*)
- Mise en œuvre de la gestion préconisée (abattage d'arbres, élagage d'arbres, débroussaillage)

Sous-action 3 : Restaurer la ripisylve

Les zones dépourvues de ripisylves ou ayant une ripisylve dégradée feront l'objet d'un entretien ou d'une restauration.

La plantation d'essences locales pionnières (saules, aulnes, etc.) sera privilégiée car ces espèces créent un chevelu racinaire très favorable au maintien des berges. Dans le cas de la réalisation d'un contrat Natura 2000 ou forestier concernant la restauration des ripisylves, toute demande devra être accompagnée d'un diagnostic afin d'identifier tous les éléments techniques (densité, schéma d'implantation, protection...).

Les protocoles d'intervention devront tenir compte de l'activité des EIC présents à proximité des chantiers.

Les autres éléments techniques devront être décidés au cas par cas suite à la définition des besoins et à l'analyse du diagnostic succinct.

Nature des opérations

- Réalisation d'un diagnostic : choix du schéma de plantation, des essences, des périodes d'intervention... (cf. coût animation)
- Préparation du sol et plantation
- Pose de protection (clôtures) si nécessaire

Sous-action 4 : Gestion adaptée des mégaphorbiaies

L'action vise à augmenter la superficie (ou linéaire) des mégaphorbiaies sur le site. En effet, celles-ci sont disséminées sur l'ensemble du site (plaine alluviale, affluents de plaine et de montagne) et représente au total une superficie assez faible par rapport aux potentialités du site.

Les secteurs montagnards étant *a priori* globalement en bon état, l'action concernera en priorité les secteurs de plaine alluviale où les pressions sont plus fortes et plus nombreuses : eutrophisation, rudéralisation, colonisation par les espèces invasives, fauche répétée. Le secteur à prioriser est la plaine alluviale du Saison. Il s'agit du secteur où la naturalité est la plus faible (dominance des grandes cultures et des pâtures) et qui possède de bonnes potentialités (sols alluviaux) pour l'expression des mégaphorbiaies.

L'action se traduit principalement par la gestion adaptée des bandes enherbées existantes et la création de bandes enherbées au droit des fossés. La gestion de ces bandes enherbées devra se faire par une fauche tardive (août) une fois tous les 3 ans avec exportation. Les secteurs concernés par une colonisation des invasives devront faire l'objet d'une limitation de leur propagation via une gestion adaptée à chaque espèce. Si la bande enherbée existante ou nouvellement créée est rapidement colonisée par des ligneux (ronces, saules, etc.), une fauche répétée et/ou un hersage visera à les épuiser.

Nature des opérations

- Réalisation d'un diagnostic : choix des secteurs d'intervention basés sur la capacité de reconquête des mégaphorbiaies, la naturalité du secteur d'intervention et la présence ou non de mégaphorbiaies sur les berges concernées (5 jours soit 1250€).
- Laisser les bandes enherbées existantes en libre évolution pendant les 3 premières années en contrôlant si nécessaires les ligneux et invasives.
- Une fauche tardive exportatrice tous les 3 ans.
- En parallèle des actions visant à restaurer les mégaphorbiaies déjà existantes, certaines zones cultivées ou pâturées encadrées de fossés pourront faire l'objet d'une libre évolution sur une largeur de 4 à 5m le long du fossé, dans l'objectif d'augmenter la répartition et la superficie des mégaphorbiaies sur le site.
- Ces actions de création et de restauration seront associées aux mesures visant à réduire les amendements azotés et phosphorés (fertilisation) au droit des parcelles concernées.

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention : Tout le site

MO potentiel : Agriculteurs, Propriétaires riverains, SIGOM

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, EHLG, structure animatrice du DOCOB

Financeurs potentiels : FEADER / Etat

Outils financiers : Animation / MAEC (linéa 03, Couver06) / Contrats N2000

Contrat Natura 2000 – A32311R et P– Entretien et restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Contrat forestier – F22706 – Chantier d'entretien et de restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
<i>A déterminer</i>				

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Linéaire(ou surface) entretenu / Nombre de contrats passés

Efficacité de la mesure : Etat de conservation de la ripisylve et des mégaphorbiaies.

Fiche action RFF1	Limiter l'érosion des sols et développer les zones tampons
------------------------------	---

Priorité	1
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	6510/91E0/6430
Espèces IC concernées	Toutes espèces
Objectifs opérationnels	lutte contre les facteurs conduisant au colmatage des frayères
Pratiques en 2016	/
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution de l'érosion des sols - Diminution du colmatage des cours d'eau

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Le Saumon atlantique, la Lamproie marine ou encore la Grande alose sont présents sur l'aval du Saison et y trouvent des zones de fraies qu'ils utilisent chaque année. Or, il a été constaté à travers plusieurs suivis, notamment concernant le Saumon, que les taux de survies des œufs issus de la reproduction étaient souvent très faibles voir nul. Un des principaux facteurs identifiés par ce jour vient du colmatage des sédiments qui empêche l'eau de circuler entre les graviers créant ainsi une anoxie et une mortalité des œufs. Ce colmatage vient au moins en partie de l'érosion des sols. La présence d'une surface plus importante en culture sur l'aval du bassin versant peut expliquer ces phénomènes d'érosion, par la faible capacité des sols à retenir les éléments (sols nus l'hiver sur les surfaces cultivées). Les sédiments et particules argileuses pouvant alors colmater le lit du cours d'eau et participer à la dégradation de la qualité de l'eau.

Détail de l'action :

Sous-action 1 : Limiter l'érosion des sols

L'objectif de cet engagement est d'inciter les exploitants agricoles à planter et entretenir des couverts herbacés pérennes dans les zones à fort enjeu environnemental. La création de couvert herbacé sur des parcelles (reconversion de terres arables) ou de partie des parcelles (bandes enherbées) permet de limiter les phénomènes érosifs.

Cette action passe par la mise en place d'une MAEC unitaires :

- Couvert 06 : Création et entretien d'un couvert herbacé, le couvert herbacé sera composé des familles végétales suivantes : graminées (ray Grass, féтуque, dactyle, brome, ...) et légumineuses (trèfle, luzerne, sainfoin, lotier ...)

Nature des interventions :

- Réalisation d'un diagnostic pour définir les essences végétales, les périodes d'intervention, les apports à réaliser... *(cf. coût animation)*
- Mise en place du nouveau couvert
- Suivi des interventions *(cf. coût animation)*

Sous-action 2 : Favoriser la présence de systèmes de filtration des particules érodées

Localisées de façon pertinente, de nouvelles zones tampons permettront d'agir efficacement pour limiter l'érosion. Il peut s'agir de bandes enherbées d'une largeur supérieure aux 5 m réglementaires, de surfaces en herbe, en gel ou en jachère, ou encore de cordons boisés qui seront localisés le long des cours d'eau et des fossés, des étangs, des zones humides. Cette action fera appel à une MAEC qui pourra être composée de :

- LINEA_01 – Entretien de haies localisées de manière pertinente
- LINEA_03 – Entretien des ripisylves
- COUVER06 – Création et entretien d'un couvert herbacé (bandes ou parcelles enherbées)

Nature des opérations :

- Réalisation d'un diagnostic de la parcelle *(cf. coût animation)*
- Contractualisation :

L'agriculteur s'engage à :

- o Planter un couvert pérenne, herbacé, arbustif ou arboré en respectant la réglementation PAC
- o Mettre en place une bande tampon d'une surface supérieure ou égale à 10 m le long des cours d'eau. Cette mesure est possible sur une parcelle d'au minimum 20 m

Autre(s) action(s) en lien :

- Inciter à la conversion de grandes cultures en prairies

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention :

**Fiche action
RFF2**

**Sensibiliser les structures compétentes en
assainissement pour une prise en compte des enjeux
forts du site dans leur programmation d'opérations**

Priorité 1 : parcelles en cultures à proximité immédiate du cours d'eau tout ou en partie sur le site Natura 2000

Priorité 2 : parcelles en cultures tout ou en partie dans un fuseau de 100 mètres du cours d'eau

Priorité 3 : autres parcelles en cultures du bassin versant

MO potentiel : Propriétaires, agriculteurs, collectivités, ...

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, EHLG, BLE, Fédérations de chasse, de pêche ...

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau

Outils financiers : MAEC

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
<i>A déterminer</i>				

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Bandes tampons créées (surface ou longueur, cartographie) / surface de grande culture convertie en prairies, ...

Efficacité de la mesure : Mesure du colmatage des sédiments.

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Les systèmes d'assainissements collectifs et individuels en place sur le site ne présentent pas de

Priorité	1
Faisabilité	1
Habitats IC concernés	Tous les habitats
Espèces IC concernées	Toutes espèces
Objectifs opérationnels	Limitation des sources de pollution anthropiques
Pratiques en 2016	/
Changements attendus	Amélioration de la priorisation de la programmation des travaux d'assainissement vis-à-vis des enjeux Natura 2000 du site du Saison

dysfonctionnements notables. Cependant, même si aucun gros problème n'a été identifié, des sources de pollution peuvent potentiellement encore être engendrées par cette activité sur le site. Il est donc important de poursuivre les efforts réalisés sur le territoire depuis plusieurs années afin d'éviter que des rejets pollués ne viennent impacter les espèces et habitats d'intérêts communautaires du site. Les matières en suspension issues des rejets collectifs et non collectifs peuvent en effet colmater le lit des cours d'eaux, impactant le comportement alimentaire et la reproduction des poissons.

Détail de l'action :

L'objectif de cette action est de réaliser, chaque année, avant la programmation des travaux des différentes structures compétentes en assainissement, un porté à connaissance des enjeux N2000 du site afin de prioriser l'intervention des travaux sur ces secteurs.

Nature des opérations :

- Réunions de portée à connaissances avec les différents MO : *2 jours/an soit 500 €/an*

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention : Tout le site

MO potentiel : Structure animatrice

Partenaires techniques : Syndicats d'assainissements, collectivités, communes, fédération de pêche, AFPB, Aappma ...

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'Eau

Outils financiers : animation

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
2 jours				
500€	500€	500€	500€	500€

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : mise en place de journées de portée à connaissance

Efficacité de la mesure : prise en compte des enjeux N2000 dans les priorités de programmation des travaux

Fiche action RFF3	Inciter à la réduction ou à l'absence d'utilisation d'intrants (produits phytosanitaires et fertilisants) aux abords des cours d'eau
------------------------------	---

Priorité	2
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	Tous les habitats
Espèces IC concernées	Toutes espèces
Objectifs opérationnels	Limitation des sources de pollution anthropiques
Pratiques en 2016	/
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer l'utilisation des intrants à proximité des cours d'eau - Améliorer la qualité de l'eau et limiter l'impact des intrants sur les habitats et espèces d'IC

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

L'utilisation d'intrants (produits phytosanitaires ou fertilisants), lorsqu'elle est mal raisonnée, est une source potentielle de pollution du cours d'eau. En effet, lors d'apports en excès, les flux s'infiltrent dans les nappes (alluviales ou phréatiques) ou directement dans le cours d'eau par lessivage. Ils engendrent une augmentation des concentrations d'azote, de phosphate, de potassium, de produits phytosanitaires au sein de la rivière.

De nombreuses espèces d'IC telles que les poissons, l'écrevisse à pattes blanches, les odonates, ... sont très sensibles à la qualité des milieux et éventuellement à ces molécules qui, pouvant présenter une rémanence importante, peuvent modifier les habitats du cours d'eau et donc leur fonctionnement dans certains cas. Elles peuvent également provoquer des dysfonctionnements du métabolisme des animaux. La limitation de leurs transferts au sein des cours d'eau est donc à rechercher.

Détail de l'action :

Cette action consiste à limiter l'apport d'intrants (produits phytosanitaires ou fertilisants) à proximité du cours d'eau grâce à un changement de pratique des agriculteurs.

La limitation des intrants passe avant tout par un raisonnement des apports en fonction de plusieurs paramètres : dates et stades clés, doses et qualité d'application, climatologie, pression adventices et ravageurs, besoins nutritifs de la plante...

Ainsi la mise en place de MAEC phyto et fertilisation dans le cadre d'un PAE système polyculture élevage permettrait de répondre à l'objectif de cette action.

L'action pourra être composée d'engagements unitaires qui concourent à la réduction, voire à l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisation azotée :

- Phyto 02 : Absence de traitement herbicide
- Herbe 03 : Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
- Phyto 03 : Absence de traitement phytosanitaire de synthèse
- Phyto 04 : Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitements herbicides
- Phyto 05 : Réduction progressive du nombre de doses homologuées de traitement phytosanitaires hors herbicides

Nature des opérations

- Réalisation d'un diagnostic de la parcelle (*cf. coût animation*)
- Mise en place des mesures
- Suivi des interventions

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention :

Priorité 1: parcelles tout ou en partie comprises dans le périmètre du site

Priorité 2 : parcelles tout ou en partie dans un fuseau de 100 mètres du cours d'eau

Priorité 3 : autres parcelles du bassin versant

MO potentiel : Agriculteurs

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, EHLG, structure animatrice du DOCOB

Financeurs potentiels : FEADER / Etat

Outils financiers : animation / MAEC

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
<i>A déterminer</i>				

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Nombre de contrats mis en place (ou ha contractualisés)

Efficacité de la mesure : Baisse des IFT (parcelle et exploitation), suivi de la qualité des cours d'eau

Fiche action ENT1	Réaliser un diagnostic spécifique de l'entomofaune communautaire du site
------------------------------	---

Priorité	2
Faisabilité	2
Habitats IC concernés	/
Espèces IC concernées	Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>), Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>), Cuivré des marais (<i>Lycaena dispar</i>)
Objectifs opérationnels	Amélioration des connaissances
Pratiques en 2016	répartition et état de conservation inconnu jusqu'à présent
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmer la présence des espèces sur le site. Connaître la répartition et l'état de conservation de l'entomofaune communautaire sur le site afin d'améliorer les pratiques et usages. - L'action est à associer aux actions visant à augmenter la naturalité de la plaine alluviale et du réseau hydrographique.

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Le diagnostic écologique n'a initialement pas intégré de diagnostic spécifique aux espèces d'insectes d'intérêt communautaire (annexe II) liées aux vallées alluviales. Afin d'adapter la gestion du site à leur présence et de définir des actions dédiées, il est nécessaire d'établir le diagnostic de ces espèces. Ainsi pour chacune d'entre-elles, seront définis la répartition des individus et des habitats d'espèces, leurs menaces et l'état de conservation de la population sur le site.

En plus du Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) qui est largement représenté dans toute la région Aquitaine, 4 autres espèces sont susceptibles de fréquenter le site :

- l'Agrion de mercure : libellule du sous-ordre des Demoiselles qui a été observée par hasard aux grés des prospections mises en œuvre lors du diagnostic écologique. L'espèce est potentiellement présente sur plusieurs petits affluents, fossés et écoulements végétalisés du site ;
- la Cordulie à Corps fin : libellule dont la répartition est peu connue en Pyrénées-Atlantiques. Les affluents et le cours principal des deux vallées (Bidouze et Gave d'Oloron) encadrant le Saison abritent des populations de l'espèce (BIOTOPE, 2015 et BIOTOPE, 2017) qui est donc potentiellement présente sur le réseau hydrographique du Saison bien que l'espèce soit absente au droit de la confluence entre le Saison et le Gave d'Oloron à Autevielle-Saint-Martin-Bideren ;

- Le Damier de la Succise qui un papillon qui fréquente notamment les zones humides des vallées alluviales. Peu de sites favorables à l'espèce ont été identifiés lors des inventaires de 2011 et 2012 mais la présence de l'espèce à proximité du site est connue (1 donnée en 2012 à Moncayolle-Larrory-Mondibieu) ;
- Le Cuivré des marais qui est papillon qui accomplit son cycle biologique au sein de zones humides de différentes natures : pâtures extensives, mégaphorbiaies, prairies de fauches, jachères, etc. L'espèce est connue dans les petites vallées et vallées alluviales de la Bidouze et du Gave d'Oloron. Par ailleurs, plusieurs prairies humides sont favorables à l'espèce sur le site.

Détail de l'action :

Pour les espèces, les diagnostics se dérouleront en différentes étapes successives.

Sous-action 1 : Réaliser un recueil de données

L'action visera à établir une synthèse bibliographique sur la localisation des populations et des habitats favorables des 4 espèces connues sur le site ou à sa proximité directe. Différentes sources de données devront être mobilisées (atlas régionaux, bases de données régionales et locales, diagnostic écologique du site Natura 2000, plans de gestion, articles scientifiques, etc.), et différents acteurs et producteurs de données consultés (LPO, CEN Aquitaine, etc.)

Nature des opérations :

- Récolte et synthèse des données existantes
- Cartographie des données
(2,5 jours soit 1 500 €)

Sous-action 2 : Réaliser une précartographie des sites et habitats favorables aux espèces

L'action consiste à établir un plan d'échantillonnage des secteurs à prospector, l'ensemble du site ne pouvant faire l'objet d'inventaires exhaustifs. Le choix des sites se fera sur plusieurs bases :

- l'établissement d'une liste des habitats reconnus comme caractéristiques des espèces dans la bibliographie
- l'établissement d'une liste des habitats secondaires ou de substitution des espèces indiquées dans la littérature grise principalement (diagnostics et inventaires sur des vallées voisines)
- photo-interprétation, pré localisation de secteurs favorables
- sélection cartographique de la table des habitats naturels

Nature des opérations :

- Récolte et synthèse des données existantes
- Cartographie du plan de prospection
(1,5 jours soit 900€)

Sous-Action 3 : Inventaire de terrain

L'action vise à inventorier les stations des espèces concernées ainsi qu'à caractériser *in situ* leurs habitats. Quelle que soit l'espèce, les prospections devront être réalisées durant leur période de vol et d'émergence : première quinzaine de mai (Damier de la Succise), mai et début-juillet (Cuivré des marais), juin (Agrion de mercure), première quinzaine de juillet (Cordulie à corps fin).

○ **Cordulie à corps fin :**

L'échantillonnage permettra dans la mesure du possible de passer sur tous les cours d'eau favorables et définir les limites de distribution longitudinale. Les prospections au droit du cours principal et des principaux affluents peuvent souvent être réalisés à partir de ponts qui permettent d'avoir une vue dégagée sur le cours d'eau. Sur les tronçons de taille plus modestes et petits affluents des tronçons échantillons devront être définis et sur chacun d'entre-eux, des linéaires de comptage systématique des adultes en vol seront réalisés pour avoir une idée des densités. Les habitats sont prospectés par temps ensoleillé. Les individus sont identifiés à vue, à l'aide de jumelles, après capture au filet entomologique avant d'être relâchés, ou d'après photographie. Une demande d'autorisation de capture temporaire d'espèce protégée devra être déposée auprès des services de la Préfecture. Des exuvies peuvent être récoltées sans que cela soit une nécessité. Les stations feront l'objet d'un comptage des effectifs et d'une caractérisation des habitats d'espèce (état de conservation, type de végétation, usages, pérennité de la station, menaces etc.)

○ **Agrion de Mercure :**

Cette espèce est commune dans le département, s'accommodant de divers habitats de plaine, notamment les fossés agricoles, les petits ruisseaux et écoulements annexes pourvu que la présence de l'eau y soit permanente et que des végétaux aquatiques s'y développent de manière à offrir des supports de ponte aux adultes en reproduction. Ces habitats, étant difficiles à repérer sur cartographie IGN ou photographie aérienne, en raison de leur caractère très localisé et de la surface importante du site d'étude, il est difficile d'élaborer un plan d'échantillonnage précis. L'aire d'étude devra donc être parcourue une première fois en voiture (et ponctuellement à pied) afin d'identifier les habitats et secteurs favorables. Sur chaque habitat potentiel, une prospection ciblée est à réaliser. L'espèce est à rechercher de manière systématique sur l'ensemble des habitats potentiels découverts sur le terrain. Sur chacune des stations le nombre d'individu sera estimé. Les habitats sont prospectés par temps ensoleillé. Les individus sont identifiés à vue, à l'aide de jumelles, après capture au filet entomologique avant d'être relâchés, ou d'après photographie. Une demande d'autorisation de capture temporaire d'espèce protégée devra être déposée auprès des services de la Préfecture. Les stations feront l'objet d'un comptage des effectifs et d'une caractérisation des habitats d'espèce (état de conservation, type de végétation, usages, pérennité de la station, menaces etc.)

○ **Cuivré des marais et Damier de la Succise**

Les prospections consistent pour l'essentiel à parcourir les habitats favorables aux périodes et heures de journée favorables. Les habitats sont prospectés par temps ensoleillé. Les individus sont identifiés à vue, à l'aide de jumelles, après capture au filet entomologique avant d'être relâchés, ou d'après photographie. Une demande d'autorisation de capture temporaire d'espèce protégée devra être déposée auprès des services de la Préfecture. Les stations feront l'objet d'un comptage des effectifs et d'une caractérisation des habitats d'espèce (état de conservation, type de végétation, usages, pérennité de la station, menaces etc.)

Nature des opérations

Un passage sur chacun des sites aux périodes adéquates et heures de la journée favorables. Prévoir un second passage sur les sites très favorables où le premier passage était infructueux.
(12 jours, soit 7200€)

Sous-action 4 : Traitement des données

Les données de terrain devront être traitées et analysées afin d'être intégrées au diagnostic écologique du site. Les cartographies des espèces rendront compte de la localisation des stations, de leurs effectifs, ainsi que des habitats d'espèces. Les structures et formats des tables attributaires seront conformes au cahier des charges régional. Pour la cohérence du diagnostic écologique, la définition des états, enjeux et objectifs de conservation devront suivre les mêmes méthodologies que celles utilisées dans le diagnostic écologique du DOCOB.

Nature des opérations

- Cartographie des stations et des habitats des espèces ;
 - Définition des états, enjeux et objectifs de conservation de chaque espèce à l'échelle du site.
 - Rédaction des fiches espèces et mise à jour FSD
- (4 jours, soit 2400€)

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention

Tous les secteurs favorables du site en fonction des exigences écologiques des espèces (habitats, limites altitudinales, morphologie et hydrologie des cours d'eau, usages et pratiques agropastorales, etc.)

MO potentiel : Structure animatrice

Partenaires techniques : Bureau d'étude spécialisés, CEN Aquitaine

Financeurs potentiels : Etat/ Europe / Agence de l'Eau/Plan Régional d'Action Odonates

Outils financiers : Animation

Calendrier et budget estimatif : premières année de mise en œuvre du DOCOB, 12000€

2017	2018	2019	2020	2021
	12000€			

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Nombre de tronçons et linéaires de cours d'eau inventoriés. Nombre et surface d'habitats à lépidoptères prospectés / Nombre de jours réalisés sur l'action.

Efficacité de la mesure : état des connaissances avant et après mesure / Nombre d'espèces présentes sur le site / Superficies et linéaires d'habitats d'espèces présents sur le site / Nombre (et superficie engagée) de MAEC et convention signées sur les habitats d'espèces concernées.

**Fiche action
TRA1****Sensibiliser les maîtres d'ouvrages aux enjeux du site**

Priorité	1
Faisabilité	1
Habitats IC concernés	tous
Espèces IC concernées	toutes
Objectifs opérationnels	Accompagner les collectivités et porteurs de projet pour intégrer les enjeux Natura 2000 dans l'évaluation des incidences
Pratiques en 2016	/
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none">- Préserver des zones favorables aux espèces d'IC- Limiter la mortalité des individus- Prise en compte de l'ensemble des espèces, de leurs habitats et des HIC lors de la conception d'un projet

Descriptif de l'action**Éléments de contexte**

Chaque année des projets et travaux sont réalisés au sein du site Natura 2000 du Saison. Bien qu'une majeure partie d'entre eux soient soumis à évaluation des incidences (au titre de la loi sur l'eau par exemple), la prise en compte des contraintes écologiques des espèces et des habitats d'IC peut être améliorée par une phase d'information et de sensibilisation auprès des maîtres d'ouvrages.

Détail de l'action :

Cette action consiste à informer et sensibiliser les porteurs de projets sur les enjeux du site lors de la conception du projet et/ou avant la mise en œuvre des travaux de façon à limiter leur impact sur les espèces (mortalité d'espèces, dérangement...) et habitats (destruction d'habitats d'espèces ou HIC). Après avoir précisé les espèces et habitats présents à proximité du projet ainsi que ses conséquences, des recommandations seront faites par l'animateur pour minimiser l'effet sur ces espèces. Cette action peut même permettre de tirer profit de certains travaux pour réaliser des aménagements en faveur d'espèces ou d'habitats.

L'animateur devra s'assurer notamment que :

- Les habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire sont préservés,
- Les interventions sont adaptées au cycle biologique des espèces,
- Les corridors biologiques ne sont pas interrompus.

Nature des opérations

- Echange d'expérience entre les porteurs de projets et l'animateur

(6 jours/an soit 1500€/an)

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention : Tout le site

MO potentiel : Structure animatrice

Partenaires techniques : AFPB, DDTM, ...

Financeurs potentiels : FEADER / Etat

Outils financiers : Animation

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
6 jours				
1500€	1500€	1500€	1500€	1500€

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Nombre d'échanges avec les porteurs de projet / Nombre de projets suivis

Efficacité de la mesure : Prise en compte de la biodiversité dans les projets

Fiche action TRA2	Suivi des documents d'aménagement et des projets de territoire
------------------------------	---

Priorité	
Faisabilité	
Habitats IC concernés	tous
Espèces IC concernées	toutes
Objectifs opérationnels	Accompagner les collectivités et porteurs de projet pour intégrer les enjeux Natura 2000 dans l'évaluation des incidences
Pratiques en 2016	/
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver des zones favorables aux espèces d'IC - Limiter la mortalité des individus - Prise en compte de l'ensemble des espèces, de leurs habitats et des HIC lors de la conception d'un projet

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Le diagnostic écologique a permis d'identifier précisément certains habitats et espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection ou une prise en compte particulière. Leur prise en compte dans les documents de planification permettra une protection accrue de ces habitats.

Détail de l'action :

Dans le cadre des documents de planification, d'aménagement et de gestion, il s'agira notamment de réaliser :

- une information des organismes chargés de leur élaboration ou de leur révision de l'existence du DOCOB et de ses objectifs de conservation,
- des rencontres avec les chargés de mission pour établir une démarche d'intégration de ces objectifs,
- un suivi et concertation concernant les projets et programmes en cours ou à venir avec recherche constante d'une articulation et d'une compatibilité des actions proposées avec Natura 2000 (projets communaux et intercommunaux),
- une prise en compte des enjeux écologiques du site dans les documents d'urbanisme (diagnostic, orientation, zonage),

- une incitation à la mise en cohérence des projets qui présentent une incidence sur les habitats naturels et les espèces d'IC.

Nature des opérations

- Suivi des documents de planification, d'aménagement et de gestion

(8 jours/an soit 2000€/an)

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention : Tout le site

MO potentiel : Structure animatrice

Partenaires techniques : AFPB, DDTM, ...

Financeurs potentiels : FEADER / Etat

Outils financiers : Animation

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
8 jours				
2000€	2000€	2000€	2000€	2000€

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Nombre de documents de planification, d'aménagement et de gestion suivis

Efficacité de la mesure : Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les documents de planification, d'aménagement et de gestion suivis.

Fiche action TRA3	Sensibiliser les différents publics aux enjeux écologiques du site
------------------------------	---

Priorité	2
Faisabilité	1
Habitats IC concernés	tous
Espèces IC concernées	toutes
Objectifs opérationnels	Informier, sensibiliser et communiquer avec les différents publics
Pratiques en 2016	/
Changements attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances des différents acteurs sur les espèces et habitats d'IC présent sur le territoire ainsi que sur les menaces qui pèsent sur eux - Améliorer les pratiques

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

L'ensemble des usagers du site ne sont pas toujours bien informés, ni de l'existence du site N2000 du Saison, ni des éléments du patrimoine naturel qui ont conduits à ce classement. Cette sensibilisation servira de support afin de bien faire prendre conscience aux différents acteurs du territoire leur impact éventuel sur cette biodiversité et ainsi que permettre de les guider dans l'adaptation de leurs pratiques.

Détail de l'action :

Sous action 1 : Organisation de journées de formation pour les acteurs du territoire

Ce programme s'adresse à des publics ciblés (agriculteurs, hydroélectriciens, pisciculteurs, pêcheurs, acteurs des sports d'eaux vives, riverains, élus etc) sur des thèmes précis et vise à favoriser des pratiques permettant d'atteindre les objectifs de conservation qui ne relèvent pas des possibilités qu'offre Natura 2000 en termes de gestion des habitats. Il s'agira notamment :

- d'organiser de journées d'information à destination de tous les exploitants sur les MAEC, sensibilisant notamment sur les pratiques inappropriées afin de mieux les adapter ...
- d'organiser des journées d'information à destination des usagers de la rivière, en partenariat avec les structures locales, afin de présenter les enjeux du site et de mieux prendre en compte les exigences des espèces et habitats du site pour améliorer les pratiques...
- de sensibiliser les acteurs du tourisme à la démarche Natura 2000, aux enjeux écologiques, afin qu'ils puissent en informer par la suite les touristes.
- de sensibiliser les élus pour la prise en compte des aménagements sur leurs communes.

Nature des opérations

- Sensibilisation des agriculteurs (1 jour/an)
- Sensibilisation des usagers de la rivière (hydroélectriciens, pisciculteurs, pêcheurs, acteurs des sports d'eaux vives, riverains) (2 jours/an)
- Sensibilisation des agents d'accueil des offices de tourisme, des prestataires, restaurateurs (1 jour/an)
- Sensibilisation des élus (2 jours/an)

6 jours/an soit 1 500 €/an

Sous action 2 : Organisation d'une communication grand public

Cette action s'attachera à informer le grand public sur les éléments du patrimoine naturel du site.

Nature des opérations :

- des animations en extérieur par des animateurs nature ;
- la mise en place de réunions publiques;
- l'organisation de sorties éducatives sur le terrain pour tous publics ;
- des animations auprès des scolaires,
- la projection de films, diaporamas...

5 jours/an soit 1 250 €/an

Ces actions pourront être menées avec les associations locales (d'éducation à l'environnement, agricole, ...)

Sous action 3 : Développer des outils de communication

Il s'agit de mettre en place un programme de communication permettant de faire connaître et comprendre aux publics concernés les enjeux écologiques du site et les orientations et mesures du document d'objectifs.

Nature des opérations

- Rédaction et diffusion de supports d'informations (bulletins, lettres d'infos, plaquettes, ...), à destination des élus et des acteurs locaux du site Natura 2000, des propriétaires, des exploitants agricoles, administrations et organismes concernés et à disposition de toute autre personne qui en ferait la demande,
- Création et entretien d'un site internet pour diffuser une information continue et complète de la démarche Natura 2000 sur le site, du patrimoine naturel et de la prise en compte des études d'incidence par les porteurs de projets.

6 jours/an soit 1500€/an + coût supports d'information selon devis

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention : Tout le site

MO potentiel : Structure animatrice

Partenaires techniques : collectivités, CSPS, Chambre Agriculture, EHLG, Association Naturalistes, CPIE, Fédération de pêche, Aappma, ...

Financeurs potentiels : FEADER / Etat

Outils financiers : Animation

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
17 jours				
4250€ + coûts				
supports com				

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure : Nombres d'animations organisées / nombre de supports de communication distribués / Mise en place d'un site internet

Efficacité de la mesure :

Fiche action TRA4	Mettre en œuvre l'animation du DOCOB
------------------------------	---

Priorité	1
Faisabilité	1
Habitats IC concernés	tous
Espèces IC concernées	toutes
Objectifs opérationnels	Animation du DOCOB
Pratiques en 2016	/
Changements attendus	

Descriptif de l'action

Éléments de contexte

Le document d'objectifs du site validé, vient ensuite la phase de mise en œuvre. Cette mission est assurée par la structure en charge de l'animation. Elle doit établir un programme annuel détaillé, assurer le suivi et l'état d'avancement du DOCOB et la continuité de la concertation engagée lors de l'élaboration du document d'objectifs.

Détail de l'action :

Sous-action 1 : Planification des actions, coordination des acteurs, gestion administrative et évaluation du DOCOB.

- Elaboration annuelle d'un programme d'animation et montage de la convention financière
- Animation générale de la mise en œuvre des mesures non contractuelles : recherche de maître d'ouvrage potentiel, recherche de financements, etc.
- Organisation et animation des instances de concertation et de validation (a minima une réunion du comité de pilotage par an)
- Concertation avec les acteurs locaux : participation aux réunions et commissions en lien avec le site, évaluation des incidences des projets, articulation avec les sites voisins, participation aux réunions et commissions en lien avec le site Natura 2000,
- Suivi général du site : actualisation des données relatives au site, réalisation d'un suivi des activités pendant l'année, alimentation de la base de données d'évaluation de la mise en œuvre (ex : outil SUDOCO mis en place par l'ATEN)
- Rédaction des bilans annuels (rapport d'activité et financier), suivi de l'état d'avancement du DOCOB, évaluation de la mise en œuvre et des résultats de la gestion après 5 ans,

- Coordination et/ou réalisation des suivis scientifiques et écologiques pour suivre la mise en place des mesures de gestion et enrichir les connaissances,
- Appui technique et scientifique aux communes en cas de décisions de gestion conservatoire, évaluation des incidences,

Nature des opérations

- Elaboration d'un programme d'animation
- Organisation et animation de la concertation
- Suivi des actions en lien avec Natura 2000
- Suivi général du site
- Rédaction des bilans annuels
- Coordination des suivis scientifiques
- Appui technique
- Mise à jour du DOCOB

60 jours/an soit 15000€/an

Sous-action 2 : Conception de la charte

Cette phase d'animation de la contractualisation et de l'adhésion à la charte est au cœur de la phase de mise en œuvre du document d'objectifs. Elle permettra de mettre en place les mesures de gestion sur les habitats pour maintenir ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'IC sur le site Natura 2000.

Nature des opérations

- Rédiger et promouvoir la charte Natura 2000 (dépend de la volonté du COPIL)
- Assistance aux signataires de la charte Natura 2000 et fourniture de document. Visite de terrain, information sur les enjeux écologiques du site, fourniture de la cartographie des habitats naturels et habitats d'espèces d'IC identifiés à la signature de la charte, formulation d'avis et de préconisations sur d'éventuels projets, etc.

10 jour/an soit 2500€/an

Sous-action 3 : Assurer la mise en œuvre des actions

L'animateur du DOCOB devra assurer un suivi de la mise en œuvre des actions.

Nature des opérations

- Préparer le projet agro-environnemental du territoire et identifier les besoins
- Identifier et contacter les bénéficiaires potentiels de MAEC ou de contrats Natura 2000
- Appui administratif au montage des dossiers (contrat Natura 2000, MAEC...)

- Appui technique à l'élaboration des contrats
- Suivi des contrats mis en place
- Suivi cartographique de la gestion des milieux

85 jours/an soit 21250€/an

Autre(s) action(s) en lien :

Modalités de mise en œuvre

Périmètre d'intervention : Tout le site

MO potentiel : Structure animatrice

Partenaires techniques : tous les acteurs du territoire

Financeurs potentiels : FEADER / Etat / Agence de l'eau

Outils financiers : Animation

Calendrier et budget estimatif :

2017	2018	2019	2020	2021
150 jours				
37500€	37500€	37500€	37500€	37500€

Indicateurs de suivi

Mise en œuvre de la mesure :

- Nombre de réunions de concertation
- Nombre de comités de pilotage, rapports d'activités
- Nombre d'actions non contractuelles réalisées
- Nombre de jours de réalisation de suivi, suivi général du site
- Nombre de jours de coordination scientifique et écologique

Efficacité de la mesure : Mise en œuvre de la mesure.